



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GUIDE PRATIQUE 2022-2023



ÉDITO



L'académie de Guyane est singulière, à l'image de la Guyane elle-même façonnée par des mouvements historiques complexes, par une géographie omniprésente -terre d'eaux abondantes-, par une diversité ethnique, culturelle et linguistique sans équivalent. L'ouverture à l'altérité est consubstantielle à la Guyane; elle constitue le ciment d'une cohésion intercommunautaire réussie.

La jeunesse guyanaise représente sans aucun doute l'une des principales forces de ce territoire avide de progrès. Cette jeunesse dont la part dans la population totale et la croissance sont plus importantes que dans n'importe quelle autre académie, exige des acteurs de l'éducation une réponse à la hauteur des enjeux véritablement sociétaux, qui dépassent par conséquent le seul cadre de l'éducation.

Les orientations proposées par monsieur le ministre de l'Éducation Nationale sauront modeler nos actions :

- La lutte contre les inégalités sociales qui implique en Guyane de tenir compte de l'éloignement géographique et non seulement économique, social et culturel;
- L'accent mis sur les savoirs fondamentaux, le français et les mathématiques, qui nécessite en Guyane, pour les plus jeunes notamment, d'intégrer à nos modalités d'action la pluralité linguistique afin d'en faire un facteur facilitateur de la transmission desdits savoirs ;
- Le bien-être des élèves qui prend en Guyane une dimension particulière, avec l'obligation qui nous est faite d'élaborer des solutions spécifiques, pour faire face selon les situations et les territoires à l'éloignement des familles, aux temps de transport, à la croissance des effectifs et des classes, au climat scolaire... le tout en maintenant les efforts au service d'une école inclusive ;
- La question écologique qui saura en Guyane trouver un écho favorable grâce, notamment, aux propositions que pourront formuler les organismes de recherche, tous présents sur notre territoire, mobilisés par les problématiques environnementales ;
- La revalorisation du métier d'enseignant et avec elle la meilleure prise en considération de l'ensemble des personnels quels que soient leur origine, statut

et fonction, qui accompagnent chaque jour sur les terrains guyanais le déploiement de la politique publique de l'éducation.

L'ambition est grande, à la hauteur des moyens inédits que la nation est prête à investir dans la préparation de notre avenir commun. La traduction effective de cette ambition nous appartient, territoire par territoire; elle devra donner lieu à l'élaboration d'un nouveau projet académique.

La Guyane dispose à cet égard de nombreux atouts. Elle peut en particulier compter sur une chaîne éducative complète, de la maternelle à l'université. L'académie de Guyane a su déployer seule ou en partenariat les outils structurants que constituent, chacun dans leur domaine, les campus des métiers et des qualifications, les parcours préparatoires au professorat des écoles, l'école académique de formation continue... à côté de dispositifs plus spécifiques tels que les intervenants en langue maternelle et les classes bilingues. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation y est dynamique et de qualité en lien avec les spécificités du territoire. Les formations médicales et paramédicales se développent dans le cadre d'une étroite coopération entre l'agence régionale de santé, l'université de Guyane et la collectivité territoriale de Guyane. Le centre spatial guyanais consolide chaque jour sa place de principal port spatial de l'Europe tout en densifiant son partenariat avec l'académie de Guyane.

C'est en mobilisant ces atouts et forces et peut-être plus encore en construisant une étroite coordination de l'ensemble des acteurs et partie-prenantes de l'éducation que les objectifs que nous nous fixerons seront atteints. Les familles, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs, les institutions sportives et culturelles, les milieux économiques auront en effet un rôle décisif à jouer aux côtés de ceux dont l'éducation est la mission première. La concertation sur l'école que monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse nous propose d'organiser à l'automne, la mise en œuvre d'un schéma territorial de la vie étudiante que madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche appelle de ses vœux, doivent ainsi être conçus comme le point de départ d'une véritable coordination territoriale de l'éducation, susceptible de fédérer tous ceux qui contribuent quotidiennement par leurs actions sur le terrain à la mise en œuvre des politiques éducatives.

Parce que nous le devons à la jeunesse guyanaise, nous saurons ensemble relever le défi de l'éducation.

Philippe Dulbecco,

Recteur de région académique de la Guyane,

Août 2022.

Sommaire

LA RÉGION ACADÉMIQUE DE GUYANE

3

L'académie de Guyane, terre de diversités
L'académie en chiffres
Calendrier scolaire 2022-2023

4
6
8

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ACADÉMIE

11

Organigramme de la Région Académique
Services Territoriaux de l'Éducation Nationale de la Guyane
Les corps d'inspection du 1er degré
Les corps d'inspection du 2nd degré
Transmettre et faire vivre les valeurs de la République
L'École inclusive en Guyane
L'Éducation prioritaire : les cités éducatives
Campus des métiers et des qualifications

12
14
16
17
18
19
22
24

DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

27

Une académie engagée pour le bien-être de ses personnels
Votre protection sociale
Vos ressources humaines de proximité
Vos droits, liberté et obligations en tant que fonctionnaires et agents de l'État
Gérer vos démarches et consulter des ressources en ligne
Vous former tout au long de la vie : l'École académique de la formation continue
Qui gère votre dossier : vous êtes enseignant
Qui gère votre dossier : vous êtes non-enseignant
Des ressources pédagogiques et numériques
Mettre en lumière vos actions : la cellule communication est à votre écoute
L'action sociale : aides et offres en faveur des personnels
À vos côtés en cas de difficultés
Lutte contre le harcèlement

28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

LES INFOS PRATIQUES

42

Annuaire du rectorat
Numéros utiles
Annuaire des collèges
Annuaire des lycées
Annuaire des LGTA et établissements privés sous contrat
Calendrier des événements annuels

44
46
49
49
55
56

LA RÉGION ACADÉMIQUE DE GUYANE



Guyane, Géographie et climat

La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain, sur le plateau des Guyanes. Elle s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km² (selon l'Institut géographique national), la Guyane occupe 0,5 % de la surface du continent sud-américain et forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (15,4 % du territoire de l'Hexagone, équivalent à la superficie du Portugal ou de l'Autriche).

Bordée au Nord par l'océan Atlantique (320 km environ), à l'Ouest par le Suriname, elle est limitrophe au sud et à l'est du Brésil. La frontière avec le Brésil et avec le Suriname est constituée par le fleuve Oyapock. La Guyane est recouverte à 96 % par la forêt amazonienne, sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, l'Oyapock, la Mana, l'Approuague, le Sinnamary, le Mahury, l'Iracoubo, le Kourou, l'Organabo).

Elle offre un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur ainsi que sa façade océanique lui confèrent une grande stabilité climatique. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons. L'année est marquée par une saison humide (ou saison des pluies) qui s'étale de décembre à juillet, et une saison sèche d'août à novembre. La saison des pluies est entrecoupée par une petite saison sèche aux alentours de mars (communément appelée « petit été de mars ») d'août à novembre.

Repères historiques

Selon le consensus scientifique le plus récent, les premiers habitants d'Amazonie sont arrivés

d'Asie orientale suite à leur traversée de l'océan Pacifique. Ils sont à l'origine des civilisations amérindiennes. En 1498, Christophe Colomb découvre la Guyane en longeant sa côte. En 1500, Vicente Yañez Pinzon explore ce territoire puis s'y installe. C'est l'époque de l'arrivée des premiers colons. Face à la résistance des tribus amérindiennes, les tentatives de colonisation se soldent par des échecs. En 1626, le cardinal de Richelieu autorise la colonisation de la Guyane. Deux nouvelles expéditions sont tentées afin de peupler le territoire. En 1946 la Guyane obtient le statut de département français alors que l'économie est en déclin et l'état sanitaire préoccupant. Le gouvernement prend des mesures sanitaires pour lutter contre le paludisme et créé des centres de protection maternelle et infantile ainsi que des dispensaires. Sur le plan économique, la balance commerciale est très déficitaire et les coûts de production demeurent élevés. L'année 1965 marque le début de la construction du Centre spatial guyanais à Kourou. Rapidement, l'activité spatiale va prendre une place importante dans l'économie et la vie guyanaise. Depuis 1982 et les lois de décentralisation, un transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales est mis en place. Dans les années 1990, la Guyane, territoire français intégré à l'Union européenne, devient un pôle d'attraction, générant des courants migratoires en provenance des pays voisins comme le Suriname, le Brésil ou encore Haïti.

Cadre institutionnel

Le cadre de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. Depuis cette réforme constitutionnelle, les DOM sont devenus des

DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution. La Constitution donne désormais la possibilité aux DROM de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région dans tous leurs droits et obligations. La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est compétente pour promouvoir la coopération régionale, le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, l'aménagement de son territoire, pour assurer la préservation de son identité, et enfin la construction et l'entretien des établissements du second degré ainsi que le recrutement et la gestion des personnels liés à ces obligations (collèges et lycées).

Une population qui a doublé en 20 ans

La Guyane comptait environ 28 000 habitants au milieu des années 50. Elle a connu une croissance moyenne de 3,5 % par an jusqu'au début des années 80.

Suite à l'augmentation du flux migratoire au cours de cette décennie, elle a atteint un pic de 5,7 % pour redescendre à une moyenne de 3,6 % dans les années 90.

Le taux de croissance s'est stabilisé autour de 3,5 % durant les années 2000 à 2010 pour chuter à 2,3 % entre 2010 et 2021. Au 1er janvier 2022, la population de la Guyane est estimée à 294 436 habitants. Selon les précisions de l'INSEE, la Guyane pourrait compter près de 428 000 habitants au 1er janvier 2050, soit 184 000 personnes de plus qu'en 2013.

Education

En 2020-2021, 85 149 élèves ont été scolarisés dans la région académique de Guyane. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'académie accueillait 2178 élèves de plus que l'année

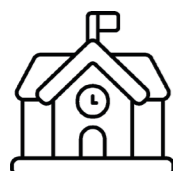
précédente, 1er et 2nd degré confondus, soit 87 327 élèves.

Cette augmentation s'explique par la forte croissance démographique impactant directement les effectifs scolaires. Les données progressent en moyenne de 1,4 % chaque année (soit une augmentation de 15,2 % sur 10 ans). L'âge de la première scolarisation en Guyane est tardif. Le taux de scolarisation à l'âge de 3 ans est de 65,4 % en 2021 (contre 96,8 % au niveau national). En outre, 28,8 % des jeunes souffrent d'illettrisme en français (contre 5,3 % au niveau national). Ainsi, c'est une part importante des élèves (de nationalité française ou étrangère) qui n'a pas le français comme langue maternelle. Il reste beaucoup à faire, mais plusieurs indicateurs témoignent d'une progression du niveau scolaire guyanais. Les taux de redoublements de la 6e à la 2nde sont en baisse, s'élevant à 1,9 % en 2020 contre 3 % en 2017.

Pour favoriser l'égalité des chances, la quasi-totalité des établissements de Guyane bénéficie du dispositif REP+ (fait exceptionnel à l'échelle des DROM), ce qui permet l'octroi de moyens supplémentaires et adaptés pour faire face aux difficultés rencontrées. D'autres dispositifs sont mis en place tels que la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), qui vise à effectuer des actions de prévention, qualification et remobilisation sur le territoire. Certaines initiatives ont également pour but d'adapter le système scolaire aux spécificités de la Guyane, comme les Intervenants en langue maternelle, qui se concentrent sur l'apprentissage du français lorsque celui-ci n'est pas la langue maternelle de l'élève.

236 ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

(ÉTABLISSEMENTS DU PUBLIC + PRIVÉ SOUS CONTRAT)



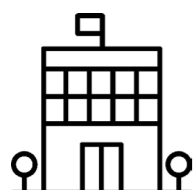
183 Écoles primaires
(Maternelles et Élémentaires)



37 Collèges



14 Lycées Généraux, Technologiques (LGT) & Polyvalents (LPO)



2 Lycées Professionnels (LP)

87 327 ÉLÈVES DU 1ER ET 2ND DEGRÉ

(EFFECTIF DU PUBLIC + PRIVÉ SOUS CONTRAT)



47 158 En Écoles Primaires
(MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)



40 169 En Collèges & lycées



204 Apprentis en centre de formation (CFA)

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

81,1% Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

80,3% Taux de réussite au Baccalauréat Technologique

88,3% Taux de réussite au Baccalauréat Général

Série ST2S : **75,8%**

Série STHR : **74,1%**

Série STi2D : **78,2%**

61,9% Taux de réussite au Baccalauréat Professionnel

Série STL : **78,3%**

Série STMG : **85,2%**

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01 J Pré-rentrée des enseignants	01 S	01 M Toussaint	01 J	01 D Jour de l'An	01 M	01 M	01 S	01 L Fête du Travail	01 J	01 S
02 V Pré-rentrée des enseignants	02 D	02 M	02 V	02 L	02 J	02 J	02 D	02 M	02 V	02 D
03 S	03 L	03 J	03 S	03 M	03 V	03 V	03 L	03 M	03 S	03 L
04 D	04 M	04 V	04 D	04 M	04 S	04 S	04 M	04 J	04 D	04 M
05 L Rentrée des Élèves	05 M	05 S	05 L	05 J	05 D	05 D	05 M	05 V	05 L	05 M
06 M	06 J	06 D	06 M	06 V	06 L	06 L	06 J	06 S	06 M	06 J
07 M	07 V	07 L	07 M	07 S	07 M	07 M	07 V	07 D	07 M	07 V
08 J	08 S	08 M	08 J	08 D	08 M	08 M	08 S	08 L Victoire 1945	08 J	08 S
09 V	09 D	09 M	09 V	09 L	09 J	09 J	09 D Pâques	09 M	09 V	09 D
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 V	10 L De Pâques	10 M	10 S Abolition esclavage	10 L
11 D	11 M	11 V Armistice 1918	11 D	11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V Fête Nationale
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 S	18 M	18 J Ascension	18 D	18 M
19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L Lundi Gras	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M Mardi Gras	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M Cendres	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 D	25 M	25 V	25 D Noël	25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D Pentecôte	28 M	28 V
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 J	29 M	29 S	29 L Pentecôte	29 J	29 S
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
	31 L		31 S	31 M		31 V		31 M		31 L

Le départ en vacances a lieu après la classe le jour de sortie mentionné, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Jours fériés

Periodes scolaires

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Vacances scolaires

La période 1 s'étale sur 7 semaines et 3 jours de cours. La période 2 est de 6 semaines. La période 3 est de 6 semaines et 5 jours. La période 4 est de 4 semaines et 3 jours. La période 5 est de 3 semaines et 3 jours. La période 6 est de 7 semaines.

Pré-rentrée des enseignants : le jeudi 1er septembre 2022 et le vendredi 2 septembre 2022.
Rentrée scolaire des élèves : le lundi 5 septembre 2022.

Période 1 : Toussaint du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022.
Période 2 : Noël du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023.
Période 3 : Carnaval du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023.
Période 4 : Pâques du mercredi 5 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023.
Période 5 : Ascension coupure d'une semaine du samedi 13 mai 2023 au lundi 22 mai 2023.

Fin des cours le samedi 8 juillet 2023.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ACADÉMIE



ORGANIGRAMME



Inspecteurs Généraux CTIG (COAC)
IGESR : **Laurent BRISSET**
IGESR : **Frédérique WEIXLER**

Yolaine CHARLOTTE-BOLORE
Médiatrice académique

Philippe DULBECCO

RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE DE GUYANE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CABINET DU RECTEUR

Karine DEBRUYNE
Directrice de cabinet

Micheline MENDES DOS SANTOS
Chef de cabinet

Cellule communication

Emmanuel HENRY

Secrétaire Général d'académie

Corinne MELON-CLÉANTE

Inspectrice d'académie
Directrice Académique Adjointe des
Services de l'Éducation Nationale

CORPS D'INSPECTION 2nd DEGRÉ en résidence administrative

Valérie DEDIEU
Doyenne des inspecteurs 2nd degré
IEN-ET-EG SBSSA

Sabine AINOUX
IEN-IO

Pascal LACONTE
IEN-IO

Élisabeth BRILLOUET
IEN-ET-EG Lettres-Histoire

Angelina CAUSSE
IA-IPR Portugais

Astrid LARRAMENDY (ff)
IA-IPR Espagnol

Olivier MEGEVAND
IA-IPR SVT

Joseph CICERON
IEN-ET-EG Maths-Sciences

Thierry ICHELMANN
IA-IPR Mathématiques

Michel JOCQUEL
IA-IPR Sciences et
Technologies Industrielles

Laurence LEMKI
IA-IPR Anglais

Thomas LUGLIA
IA-IPR Physique-Chimie

Floriane FERSING
IA-IPR EPS

Isabelle NIVEAU
IA-IPR Lettres - Déléguée académique
aux arts et à la culture (DAAC)

Cyrille PEDRONNO
IEN-ET-EG STI

Michel PRAT
IA-IPR Biotechnologie - Génie Biologique

Myriam RAGOO-RIMBAUD
IEN-EG-ET Anglais-Lettres

Anne-Claire RENAUDIN (Détachée)
IA-IPR Lettres

Amandine TOUITOU (Stagiaire)
IA-IPR Histoire-Géographie

Thierry VINCENT
IA-IPR EVS

N... (ff)
IEN-ET-EG STI

Carine WYSOCKI (ff)
IEN-ET-EG Éco-Gestion

Nicole ROCHUR

Secrétaire Générale Adjointe,
Directrice Ressources Humaines

Anna YEARWOOD

Secrétaire Générale Adjointe,
Directrice Moyens, Budget et
Organisation scolaire

Bruno PIERRE-LOUIS

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur support et expertise

Jean RAMERY
Chef de division des Personnels
Enseignants du 1er Degré
(DPE1)

Karine AGELAN
Chef de division des Personnels
Enseignants du 2nd Degré
(DPE2)

Edith TROCHIMARA
Cheffe de division des
Personnels IATSS,
d'Encadrement et d'Inspection
(DP AEI)

Nadia CELCAL
Cheffe de service de prévention
et de suivi du personnel (SPSP)

Didier COLLETIN
Responsable Pôle
Remplacement 1er degré / RH
de proximité

Jeanne COUPRA
Cheffe du Bureau des
pensions et des congés longs

Christelle LEGRAND
Conseillère Mobilité Carrière /
Correspondante Handicap

Murielle LABEAU
Service social des personnels

Nina NOEL
Coordination paye

Bernard MAJZA
Chef de la Division des budgets,
des achats et de la performance
(DP AB)

Thierry RAFFIN
Chef de service de Statistique
Académique (SSA)

Sylvie LEANDRI
Cheffe de la division de
l'organisation scolaire et de
l'enseignement privé (DOSEP)

Patricia HO-SANG-FOUK
Cheffe de division de la Vie
Scolaire
(DIVISCO)

Pierre LAFON
RGPD / R-Conseil aux EPLE et
contrôle de légalité

Karine EGALGI
Préparation des instances / suivi
moyens

Olivier GAMA
Relations avec l'enseignement
supérieur / Moyens délégués

N...
Responsable du Pôle
administratif et de la RH de
proximité de l'antenne de Saint-
Laurent du Maroni

Jean-Marc BREGEON
Chef de division des Examens et
des Concours
(DEC)

Nicolas FOUCOU
Chef de division des Systèmes
d'Information
(DSI)

N...
Cheffe de division des Affaires
Générales et de l'Immobilier
(DAGI)

Pierre-Marie VELU
Chef de service des Affaires
Juridique (SAJ)

Laurent COQUET
Référént sites isolés Référént
RH de proximité sur les sites
isolés

Marilyne MARMOT-CHAUVET

Adjointe DAASEN Ouest

Corinne DUMAS-GALLE

Adjoint(e) DAASEN Centre Est

CORPS D'INSPECTION 1^{er} DEGRÉ

Sylviane EREPMOC (ff)
ASH - Adaptation scolaire

Marie-Line LOUISOR
ASH - Scolarisation des
élèves Handicapés

Steve SUEDILE
Cayenne 1, Saül

Marie-Line ROSEAULIN
Cayenne 2, Roura

Maryse PREVOT
Kourou 1, Macouria,
Montsinery

Gwladys WAYA
Kourou 2, Sinnamary,
Iracoubo

Didier MAUREL
Langues Maternelles

Guillaume LAURÉAT (ff)
Maroni

Thierry DE LACAZE
Matoury 1, Régina, Oyapock

Luciana BOICEL
Matoury 2, Rémire-Montjoly

Romuald JANIN
Préélémentaire - CASNAV

Karine ALEXANDRE
IEN Saint-Laurent 1

Josette DE FREITAS
Saint-Laurent 2, Apatou

Claude EZELIN
Doyen des inspecteurs 1er degré
Saint-Laurent 3, Mana, Awala-
Yalimapo

Chantal LAUTRIC (ff)
IEN-IEF - Instruction en famille

École Académique de Formation Continue (EAFC)

Michel JOCQUEL
Directeur/DAFPE

Cécile FONTANA
Directrice Adjointe

CHARGÉS DE MISSION

Yannick PATIENT
Mission éducation
prioritaire

Karène LUCENAY
Suivi du 2nd degré

Raoule LARNEY
Mission de lutte contre le
décrochage scolaire
(MLDS)

CONSEILLERS SPÉCIAUX

Thierry VINCENT
Défense

René-Serge DE NEEF
Enseignement supérieur

Alan-Yann LETOCART
Politiques prioritaires

DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES

Joseph FESTA
Formation professionnelle
initiale et continue
(DAFPIC)

Gwladys ADONAI-ROBIN
Vie lycéenne (DAVL)

Isabelle NIVEAU
Arts et Culture (DAAC)

Atilas CARDOZO
Relations européennes et
internationales (DAREIC)

Gilles JARRY
Numérique éducatif
(DANE)

CONSEILLERS TECHNIQUES

Pierre GALIANA
Établissements et vie
scolaire (CT-EVS)

Marie-Line LOUISOR
École inclusive

Véronique BABOUL
Service social Éléves
(SSE)

Myriam HO-A-KWIE-MANGAL
Information et Orientation-
Lutte contre le Décrochage
Scolaire (SAIO-MLDS)

Riquel BRUNO
Union Nationale du
Sport Scolaire (UNSS)

Marie-Hélène VAZ
Validation des Acquis
(DAVA)

Alain VUONG Equipe
Mobile de Sécurité
(EMS)

Christelle GALLIOT
Inspectrice Santé et
sécurité au travail
(ISST)

Geneviève EUZET
Infirmière

Claire GRENIER
Médecin

- Membre du G4
- IEN Adjoint(e)
- Secrétaire Général Adjoint(e)
- Administrateur de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
- Membre du Comité de Direction
- Directeur support et expertise

LES SERVICES TERRITORIAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA GUYANE

La région académique de Guyane recouvre à la fois une région et un département. Située en Amérique du sud, transfrontalière du Brésil et du Suriname, elle se situe à 7078 km de l'hexagone. Elle compte 183 écoles, 37 collèges et 16 lycées publics et privés. Il faut noter le poids de l'éducation prioritaire avec 30 collèges du public en REP+. Les personnels de l'Éducation Nationale sont au nombre de 9800 personnels dont 7 110 enseignants.

La Guyane est le plus grand département de France avec des particularités structurelles et géographiques uniques.

Les caractéristiques territoriales et sociales qui s'attachent à la région académique de Guyane déterminent des enjeux importants, notamment en termes d'organisation de la continuité administrative et pédagogique et d'élévation du niveau de maîtrise des compétences de base. Ces enjeux ont une forte incidence sur le pilotage des services académiques.

• Le pilotage (Recteur, SG, DAASEN, DIRCAB)

Le Recteur de la région académique de Guyane, **M. Philippe DULBECCO**, représente le ministre de l'Éducation Nationale au niveau de l'académie.

- » Il est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans la région académique et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.
- » Il est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels, et notamment avec les collectivités territoriales.
- » Il veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'Éducation Nationale.
- » Il définit les objectifs de la politique académique.

Le Recteur est secondé par le Secrétaire Général d'académie, **M. Emmanuel HENRY**, par la Directrice Académique Adjointe de l'Éducation Nationale (DAASEN), **Mme Corinne MELON-CLÉANTE** et par la Directrice de Cabinet, **Mme Karine DEBRUYNE**.

LES SERVICES TERRITORIAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA GUYANE

• Les services administratifs

Les services administratifs académiques sont placés sous la responsabilité du Secrétaire Général d'académie, **M. Emmanuel HENRY**.

Sous l'autorité du Recteur, Le Secrétaire Général est chargé de l'administration de l'académie.

Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative, supplée le Recteur en cas d'absence ou d'empêchement.

Il est secondé par ses trois adjoints :

- » **Mme Nicole ROCHUR**, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie (ASGA), directrice des ressources humaines.
- » **Mme Anna AGELAS**, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie (ASGA), Directrice des Moyens, des Budgets et de l'organisation scolaire.
- » **M. Bruno PIERRE-LOUIS**, Adjoint au Secrétaire Général d'académie (ASGA), Directeur de l'expertise et des fonctions support.

• Les services de la DAASEN

La région académique de Guyane est monodépartementale. Le Recteur est aussi Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

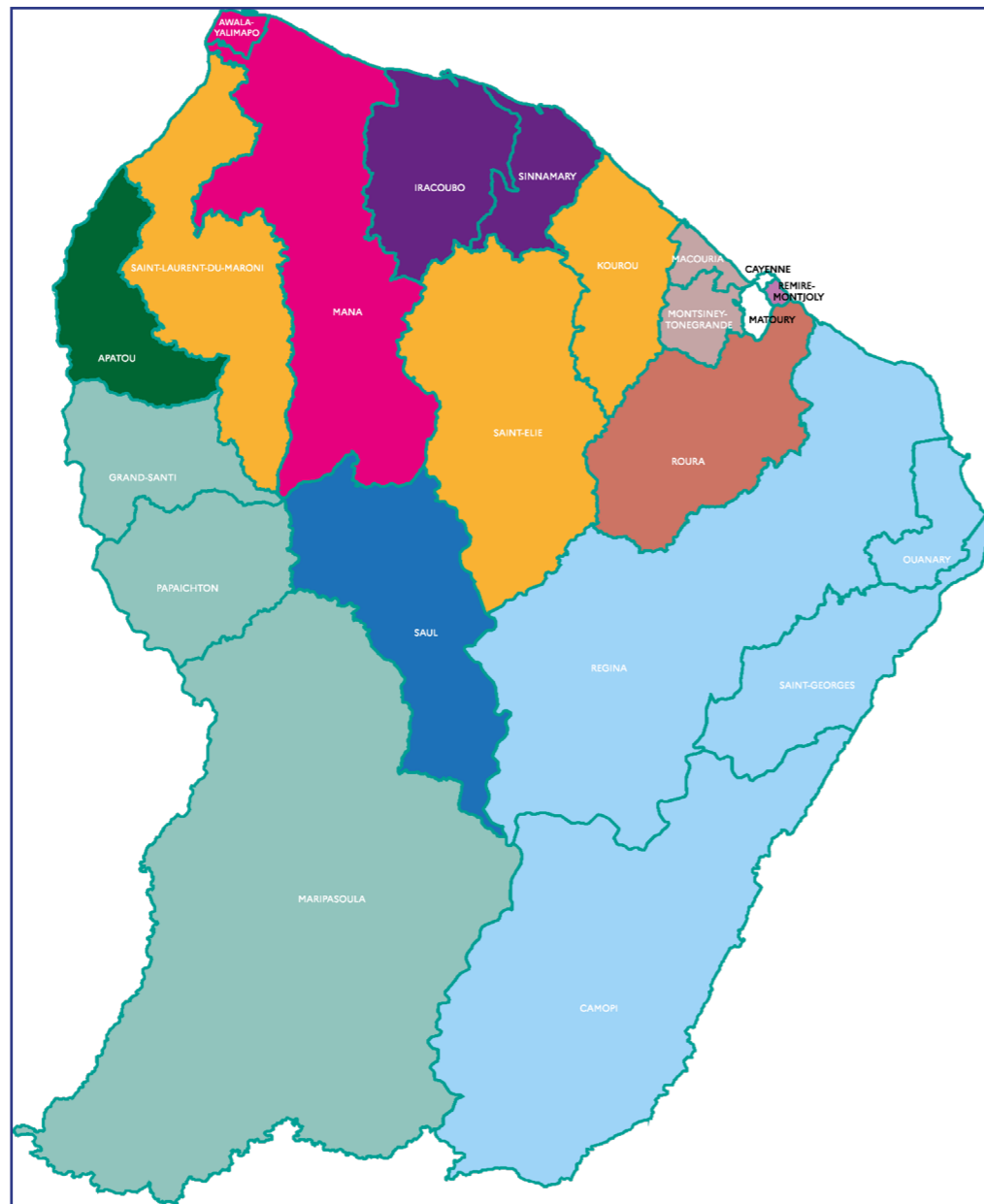
Sous l'autorité du Recteur, la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale (DAASEN), **Mme Corinne MELON-CLÉANTE**, est chargée de mettre en œuvre et d'animer la politique éducative de l'académie.

Elle est suppléée par l'IENA du Centre-Est, **Corinne DUMAS-GALLE**, et l'IENA de l'Ouest, **Marilyne MARMOT-CHAUVET**.



LES CORPS D'INSPECTION DU 1^{ER} DEGRÉ

Par leur statut, les DSDEN disposent d'une compétence spécifique relative à la gestion du 1^{er} degré. Les inspecteurs d'académie assurent la gestion administrative et financière des écoles primaires de leur département, de leurs personnels ainsi que des personnels d'inspection et conseillers pédagogiques départementaux. À ce titre, ils gèrent les mouvements de personnels (mutations) et répartissent les moyens d'enseignement du 1^{er} degré.



CAYENNE 1, SAÛL M. Steve SUEDILE
CAYENNE 2, ROURA Mme Marie-Line ROSEAULIN
MARONI Guillaume LAURÉAT
SAINT-LAURENT 1 Mme Karine ALEXANDRE
SAINT-LAURENT 2, APATOU Mme Josette DE FREITAS

SAINT-LAURENT 3, MANA, AWALA-YALIMAPO M. Claude EZELIN
KOUROU 1, MACOURIA, MONTSINERY-TONNEGRANDE Mme Maryse PRÉVOT
KOUROU 2, SINNAMARY, IRACOUBO Mme Gwladys WAYA
MATOURY 1, OUANARY, REGINA, SAINT-GEORGES-DE-LOYAPOCK M. Thierry DE LACAZE
MATOURY 2, REMIRE-MONTJOLY Mme Chantal LAUTRIC

LES CORPS D'INSPECTION DU 2ND DEGRÉ

Les inspecteurs du 2nd degré assurent la mise en œuvre de la politique éducative de l'académie au sein des collèges et des lycées. Ils conseillent, accompagnent les équipes éducatives et évaluent les enseignants tout en veillant au respect des programmes nationaux.



EN COLLÈGES ET LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES

LES INSPECTEURS D'ACADÉMIE, INSP. PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA-IPR)

Sous l'autorité du Recteur, les IA-IPR sont en charge d'une discipline ou d'une spécialité au sein des collèges et lycées généraux et technologiques de l'académie. Ils ont également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques et des établissements (gestion de projets, innovations).

Les IA-IPR de l'académie de Guyane :

Portugais :
Angelina CAUSSE

SVT :
Olivier MEGEVAND (Détaché)

Mathématique :
Thierry ICHELMANN

Sciences et Technologies Industrielles :
Michel JOCQUEL

Anglais :
Laurence LEMKI

Physique-Chimie :
Thomas LUGLIA

EPS :
Floriane FERSING

Lettres :
• Isabelle NIVEAU
• Anne-Claire RENAUDIN (Détachée)

Biotechnologie - Génie Biologique :
Michel PRAT

Histoire-Géographie :
Amandine TOUITOU (Stagiaire)

EVS :
Thierry VINCENT

Espagnol :
Astrid LARRAMENDY (FF)



EN LYCÉES PROFESSIONNELS

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (IEN-EG) ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (IEN-ET)

Sous l'autorité du Recteur, les IEN-EG et les IEN-ET exercent des missions identiques à celles des IA-IPR, mais sur le champ spécifique de la voie professionnelle.

Les IEN-ET-EG de l'académie de Guyane :

SBSSA :
Valérie Dedieu (Doyenne des inspecteurs du second degré)

Lettres-Histoire :
Élisabeth BRILLOUET

Maths-Sciences :
Joseph CICERON

STI :
• Cyrille PEDRONNO
• N...(FF)

Anglais-Lettres :
Myriam RAGOO-RIMBAUD

Éco-Gestion :
Carine WY SOCKI (FF)



DE MANIÈRE TRANSVERSE (TOUTES VOIES CONFONDUES)

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGÉS DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION (IEN - IO)

Sous l'autorité du Recteur, les IEN-IO travaillent auprès de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale. Ils pilotent et évaluent les politiques, les structures et les pratiques des différents acteurs en lien avec l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire. Ils animent et coordonnent l'activité des CIO du département et promeuvent également les actions et démarches contribuant à l'information, à l'orientation et à l'insertion des jeunes.

Les IEN-IO de l'académie de Guyane :

- Sabine AINOUX
- Pascale LACONTE

LISTE DES INSPECTEURS RÉFÉRENTS DES ÉTABLISSEMENTS

COLLÈGES

APATOU	MA AIYE	Thierry VINCENT
CAMOPI	PAUL SUITMAN	Angéline CAUSSE
CAYENNE	AUXENCE CONTOUT	Carine WY SOCKI
	GERARD HOLDER	Laurence LEMKI
	EUGENE NONNON	Myriam RAGOO RIMBAUD
	PAUL KAPEL	Amandine TOUITOU
GRAND-SANTI	JUSTIN CATAYEEE	Amandine TOUITOU
IRACOUBO	ACHMAT KARTADINAMA	Elisabeth BRILLOUET
KOUROU	FERDINAND MADELEINE	Isabelle NIVEAU
	HENRI AGARANDE	Olivier MEGEVAND
	VICTOR SCHOELCHER	Floriane FERSING
	OMEBA TOBO	Thomas LUGLIA
MACOURIA	HO TEN YOU	Isabelle NIVEAU
	JUST HYASINE	Anne-Claire RENAUDIN
MANA	ANTOINE SYLVERE FELIX	Cyrille PEDRONNO
JAVOUHEY	LEO OTHILY	Michel PRAT
MARIPASOULA	PAULE BERTHELOT	Anne-Claire RENAUDIN
MATOURY	GRAN MAN DIFOU	Elisabeth BRILLOUET
	LISE OPHION	Astrid LARRAMENDY
	CONCORDE-MAURICE DUMESNIL	IEN STI
PAPAICHTON	LA CANOPEE	Laurence LEMKI
REMIRE-MONTJOLY	CHARLES TAFANIER	Thierry VINCENT
	AUGUSTE DEDE	Thierry ICHELMANN
	REEBERG NERON	Thierry ICHELMANN
ST LAURENT DU MARONI	EUGENIE TELL-BOUÉ	Michel PRAT
	ALBERT LONDRES	Floriane FERSING
	ARSENE BOUYER D'ANGOMA	Floriane FERSING
	PAUL JEAN-LOUIS	Astrid LARRAMENDY
SAINT-GEORGES	LEODATE VOLMAR	Olivier MEGEVAND
	CHLORE CONSTANT	Angéline CAUSSE
SINNAMARY	ELIE CASTOR	Astrid LARRAMENDY

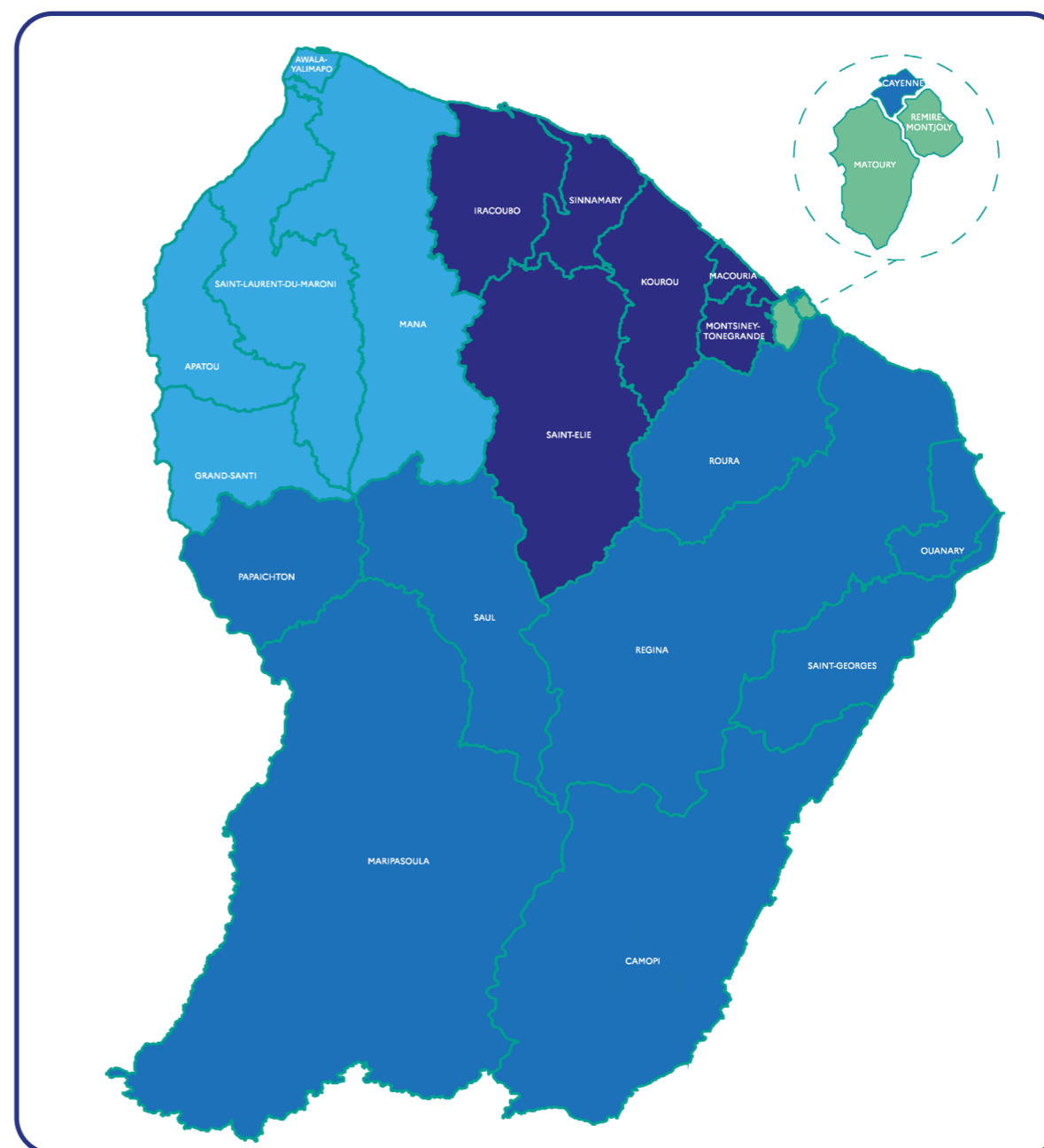
LYCÉES

CAYENNE	LGT FÉLIX EBOUÉ	Michel PRAT
	LPO MELKIOR GARRÉ	Angéline CAUSSE ; Myriam RAGOO RIMBAUD
	LP MAX JOSEPHINE	Myriam RAGOO RIMBAUD
	LP MICHOTTE	Joseph CICERON
KOUROU	LGT MONNERVILLE	Michel JOCQUEL
	LPO ELIE CASTOR	Joseph CICERON ; Michel JOCQUEL
MANA	LPO LÉOPOLD ELFORT	Elisabeth BRILLOUET ; Thomas LUGLIA
MATOURY	LPO DES MÉTIERS DU BÂTIMENT	Cyrille PEDRONNO ; Thomas LUGLIA
	LP DU LARIVOT	Valérie DEDIEU
REMIRE-MONTJOLY	LGT LÉON GONTRAN DAMAS	Michel JOCQUEL
	LPO LAMA PREVOT	Laurence LEMKI ; Joseph CICERON
ST LAURENT DU MARONI	LPO BERTÈNE JUMINER	Thierry ICHELMANN ; IEN STI
	LPO LUMINA SOPHIE	Floriane FERSING ; Carine WY SOCKI
	LPO RAYMOND TARCY	Cyrille PEDRONNO ; Olivier MEGEVAND

LES BASSINS DE FORMATIONS

L'académie est divisée en 4 bassins de formation :

CAYENNE	KOUROU
<ul style="list-style-type: none"> Cayenne, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Georges, Camopi, 	<ul style="list-style-type: none"> Saül, Régina, Roura, Saint-Elie, Ouanary
RÉMIRE-MONTJOLY-MATOURY	SAINT-LAURENT
<ul style="list-style-type: none"> Rémire-Montjoly Matoury 	<ul style="list-style-type: none"> Iracoubo Kourou, Macouria Sinnamary, Montsinéry-Tonnegrande Saint-Elie
	<ul style="list-style-type: none"> Apatou, Mana, Saint-Laurent-Du-Maroni, Grand-Santi, Awala-Yalimapo









TRANSMETTRE ET FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La transmission des valeurs de la République est au cœur de la mission de l'Éducation Nationale. Elle repose sur plusieurs principes fondateurs - liberté, égalité, fraternité, laïcité - auxquels personne, qu'il s'agisse de personnels ou d'élèves, ne peut déroger.

Elles guident ainsi l'action quotidienne de l'académie de Guyane et celle de ses personnels. L'académie s'est dotée de différents outils, ressources et structures adéquats pour mieux accompagner ses agents dans la prise en charge de cette thématique, dont un plan de formation dédié et une nouvelle ressource académique appelée «Carré Régalien»..

Le carré régalien de la région académique de Guyane est :

- Piloté par un responsable académique : Thierry VINCENT, IA-IPR EVS  thierry.vincent@ac-guyane.fr
- Constitué de 5 référents :
 - » Référent respect des valeurs de la République : Pierre GALIANA – CT EVS  Pierre.Galiana@ac-guyane.fr
 - » Référent prévention des violences : Alain VUONG – CT Sécurité  Alain.Vuong@ac-guyane.fr
 - » Référente lutte contre le harcèlement : Véronique BABOUL – CT AS  Veronique.Baboul@ac-guyane.fr
 - » Référent prévention de la radicalisation et du communautarisme : Bruno PIERRE-LOUIS - ASGA-DEFS  Bruno.Pierre-Louis@ac-guyane.fr
 - » Référente Laïcité : Chantal LAUTRIC - IEN IEF Instruction en famille  Chantal.Lautric@ac-guyane.fr

Les objectifs de la mise en place de ce dispositif sont de :

- Faire que chaque professeur ou membre de la communauté éducative soit informé des dispositifs de protection en place, et sache vers qui se tourner s'il est confronté à l'une des quatre situations ;
- Garantir une réponse rapide de l'institution à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles ;
- Proposer la protection fonctionnelle de manière systématique en cas d'agression d'un personnel ;
- Accompagner les dépôts de plainte par l'institution.

3 AXES DE TRAVAIL

- Signaler les faits d'atteinte aux valeurs de la République
- Former, par le biais du plan académique de formation, de formations d'initiatives locales etc.
- S'appropriier collectivement les valeurs de la République au sein des écoles et des établissements scolaires.

1 ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Rôle de conseil, formations, soutien des personnels et des établissements, interventions en cas d'atteintes aux valeurs de la République.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ, 15 ENGAGEMENTS

La charte de la laïcité à l'École doit être affichée de manière à être visible par tous dans les écoles et les établissements scolaires. Ses 15 articles explicitent les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.

1 VADEMECUM

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à lire le vademecum "La laïcité à l'École", et à consulter le site Eduscol.



L'INCLUSION : UN DÉFI DE PLUS POUR NOTRE ACADÉMIE

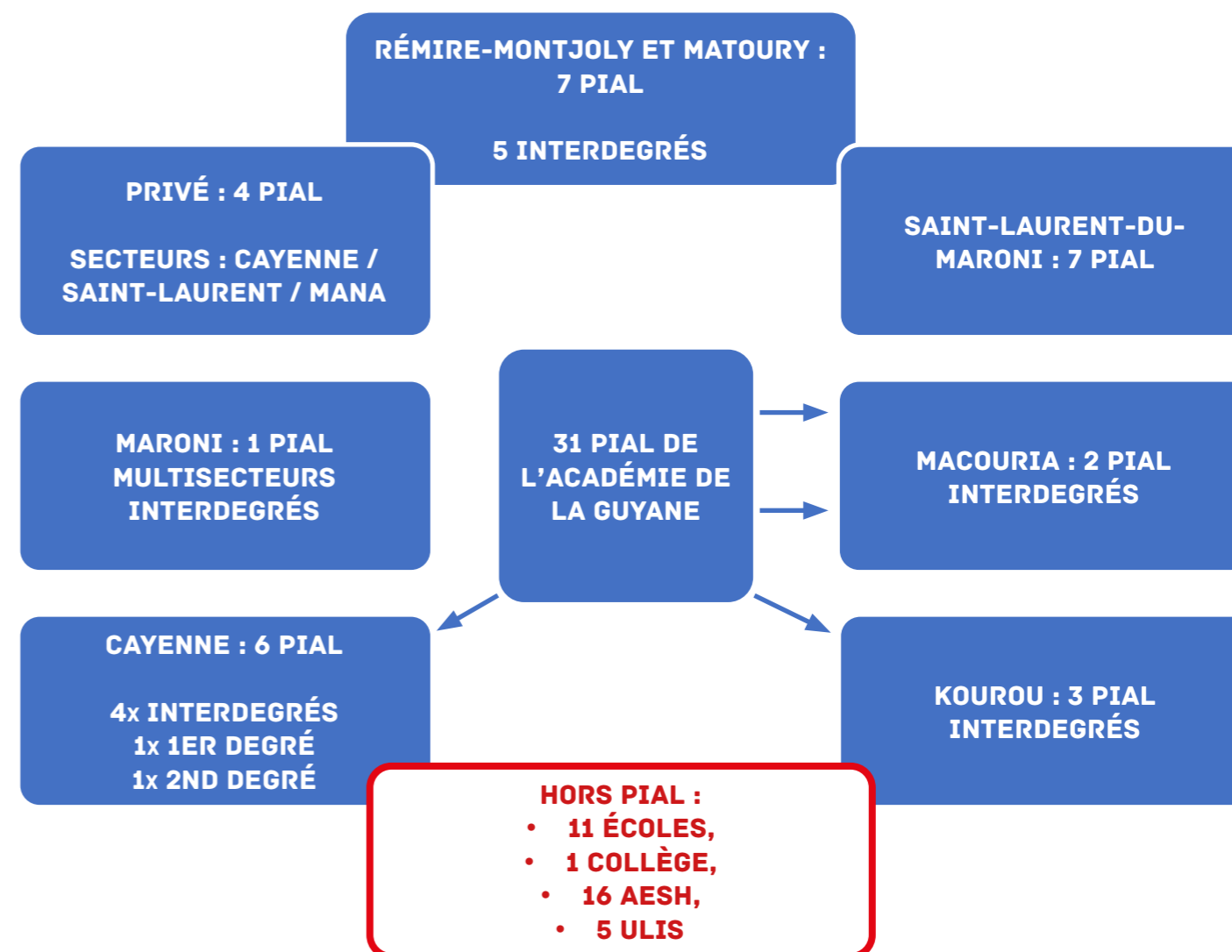
Le droit à l'éducation pour tous les enfants est un droit fondamental. C'est sur ce principe que repose l'école inclusive, qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, quels que soient leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

PERSPECTIVES DE L'ÉCOLE INCLUSIVE EN GUYANE POUR 2022

2. UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE :

Mise en place des 31 PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) où s'organiseront :

- les moyens d'une professionnalisation des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH),
- le recrutement d'AESH référents,
- des formations communes AESH/enseignants ciblées sur les besoins des élèves, une mutualisation des moyens.



L'INCLUSION : UN DÉFI DE PLUS POUR NOTRE ACADÉMIE

2. UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES

Les moyens de communication :

ÉCOLE INCLUSIVE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert

Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

0594 27 21 27 – LA CELLULE DÉPARTEMENTALE DE GUYANE

- La cellule départementale permet d'informer les familles sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'école inclusive.
- Une plateforme nationale d'information et d'orientation : « www.monparcourshandicap.gouv.fr »

Les objectifs :

- Répondre aux familles sur la situation de leur enfant
- Avoir un entretien d'accueil personnalisé entre les familles et l'équipe pédagogique.

LES AUTRES PROJETS POUR 2022

La mise en place :

- d'une commission spécifique d'affectation pour résoudre les situations des élèves sans solutions de scolarisation
- d'une équipe mobile autisme qui vient en ressource technique et en soutien aux familles et professionnels pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'autisme.
- la création et mise à disposition d'outils spécifiques d'adaptations pédagogiques en accès libre pour les familles (Éduscol, education.gouv.fr).
- La plateforme "Cap Ecole Inclusive" (<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>)

QUELQUES CHIFFRES N-1

Au niveau national :

- + de 400 000 élèves scolarisés
- 125 000 accompagnants soit + 35% d'accompagnants depuis 2020

En Guyane :

En 2020-2021, environ 2500 élèves en situation de handicap ont été scolarisés en écoles ou EPLE

- 51% d'augmentation depuis 2010
- 74,8 % sont en ULIS
- 64,8 % ont un accompagnement humain

LA CELLULE ACADÉMIQUE POUR LE SUIVI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE : UN OUTIL JUSTIFIÉ

Mardi 21 juin 2022 la Région académique, l'Agence Régionale de Santé et la CTG ont signé une convention d'installation du Comité Académique de Suivi de l'École Inclusive au Rectorat de Guyane. Son slogan : Garantir à tous les élèves une scolarisation de qualité, et ce, en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers.

La scolarisation dans le milieu scolaire ordinaire est un principe de droit pour les élèves en situation de handicap depuis la loi du 11 février 2005 sur l'école inclusive. D'année en année les effectifs augmentent au rang national. L'académie de Guyane n'y échappe pas avec plus de 40% entre 2019 et 2020 et de plus de 60% entre 2018 et 2020. Le CASEI (CDSEI au national) devra être un lieu d'échange et de communication. Il permet :

- D'établir un état des lieux de l'École inclusive (bilan quantitatif/qualitatif) ;
- D'évaluer les besoins du département ;
- D'examiner et programmer les déploiements nécessaires (ULIS, UE, UEE, PIAL).

La commission technique

Elle est composée des techniciens de l'Éducation Nationale, de l'ARS et de la MDPH, renforcée selon les besoins d'autres expertises (professionnels de divers services, du médico-social...).

Elle intervient quand aucune des instances dédiées n'a réussi à trouver de solutions opérationnelles pour certains élèves. Composée d'un noyau restreint, elle est complétée en fonction des situations, par d'autres professionnels ou structures. Son fonctionnement est défini par la convention signée entre les partenaires.

Une recherche perpétuelle d'efficacité

Les élèves concernés par les différents dispositifs d'encadrement inclusif, devraient bénéficier d'une scolarisation de qualité, leurs besoins éducatifs particuliers étant pris en compte. C'est l'objectif premier de ce CASEI. Il est composé de commissions pilotées par : des techniciens de l'Éducation Nationale, de l'ARS et de la MDPH. Ces instances peuvent être renforcées, selon les besoins par d'autres expertises (professionnels de divers services, du médico-social...). Il intervient quand aucune des instances dédiées n'a réussi à trouver de solutions opérationnelles pour certains élèves. Il est composé d'un noyau restreint, complété en fonction des situations par d'autres professionnels ou structures. Son fonctionnement sera défini par une convention qui engage les partenaires.



L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LES CITÉS ÉDUCATIVES



“L'éducation est le premier terrain de cette bataille pour la mobilité géographique et sociale (...). Nous mettrons en place des grands projets éducatifs s'adressant à tous les niveaux scolaires de la maternelle à la terminale pour lutter contre le décrochage scolaire. Nous fédèrerons autour de ces projets les institutions, les acteurs culturels et sportifs et les familles et nous les doterons de moyens renforcés.”

Roubaix-Tourcoing, le 14 novembre 2017

Les Cités éducatives, un label d'excellence

Depuis trente ans, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays : selon l'endroit de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le ministère chargé de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants.



Elles s'adressent aux habitants des territoires de la politique de la ville et s'inscrivent dans la mobilisation nationale, lancée en juillet 2018, par Emmanuel Macron et portée par le ministère en charge de la Ville et du Logement.

Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures nouvelles prises par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse : scolarisation obligatoire dès 3 ans, dédoublement des classes, Plan mercredi, « Devoirs faits », prime Rep+, petits-déjeuners à l'école...

MAI 2020
Élaboration du projet de Saint-Laurent-Du-Maroni
MAI 2021
Labélisation Saint-Laurent-Du-Maroni
JUIN 2021
Signature convention triennale Saint-Laurent-Du-Maroni
OCTOBRE 2021
Élaboration du projet Cayenne Élaboration du projet Kourou
FÉVRIER 2022
Signature convention de mutualisation Labélisation Cayenne Labélisation Kourou
AVRIL 2022
Lancement 1er appel à projet Saint-Laurent-Du-Maroni
JUIN 2022
Signature convention triennale Cayenne
JUILLET 2022
Comité stratégique Saint-Laurent-Du-Maroni Lancement à manifestation d'intérêt Cayenne Signature convention triennale + lancement 1er appel à projet Kourou
OCTOBRE 2022
Comité stratégique Cayenne Comité stratégique Kourou



630.000 € sur 3 ans soit 1,89 M€



550.000 € sur 3 ans soit 1,65 M€



450.000 € sur 3 ans soit 1,35 M€



Pour un total de 4,89M€

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS - NOUVEAUTÉ EN 2023

Le LPO Balata accueillera à la rentrée de septembre 2023 une **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles Adaptation Technicien Supérieur – CPGE ATS Génie Civil** - destinée aux élèves titulaires d'un BTS et DUT et envisageant d'intégrer, après une année de renforcement de compétences et de mise à niveau, une école d'ingénieur dans le domaine du bâtiment, des travaux publics ou d'autres spécialisations au travers un concours spécifique.

Cette classe sera la 6ème de ce type en France, la seule en région ultramarine.



L'inscription de la CPGE ATS Génie Civil au LPO de Balata apparait au Bulletin Officiel n°9 de l'Éducation Nationale du 3 mars 2022.

Bulletin officiel n° 9 du 3-3-2022

Annexe – Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale, et littéraire - année universitaire 2022-2023

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS

CPGE DE LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE

Classes de première année

CPGE ATS GÉNIE CIVIL - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Bordeaux	0640001D	Anglet	Cantau	1
Guyane	9730514W	Bassin de Cayenne	Lycée polyvalent Balata	1
Lille	0595786U	Lomme	Jean Prouvé	1
Nancy-Metz	0542262R	Laxou	Héré	1
Normandie (Caen)	0142131R	Caen	Jules Dumont d'Urville	1*
Paris	0750697A	Paris 19 ^e	Saint Lambert	1

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > www.education.gouv.fr

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le recrutement se fera sur dossier à compter du mois de mai 2023 selon des modalités qui seront communiquées par l'Établissement en collaboration avec le Campus d'Excellence bois, éco-construction et écotechnologie.

18 places seront ouvertes aux étudiants en CPGE ATS Génie Civil au LPO Balata.

3 postes de « professeur de chaire supérieure » seront créés en 2023 au LPO Balata pour enseigner dans cette classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur en mathématiques, physique et génie civil.

L'essentiel de la formation est constituée d'enseignements en génie civil, mathématiques et physique-chimie, complété de français-philosophie, anglais et EPS. A ces enseignements s'ajoutent des heures de colle, spécificité de la classe prépa et consistant en une interrogation orale individuelle ou collective, devant un enseignant "colleur" dans une discipline donnée. Permettant de vérifier les connaissances des étudiants, elles sont également l'occasion de renforcer leurs connaissances auprès des enseignants, tout en préparant les oraux des concours.

LE CONTENU DES PROGRAMMES ET LES VOLUMES HORAIRES SONT LES SUIVANTS :

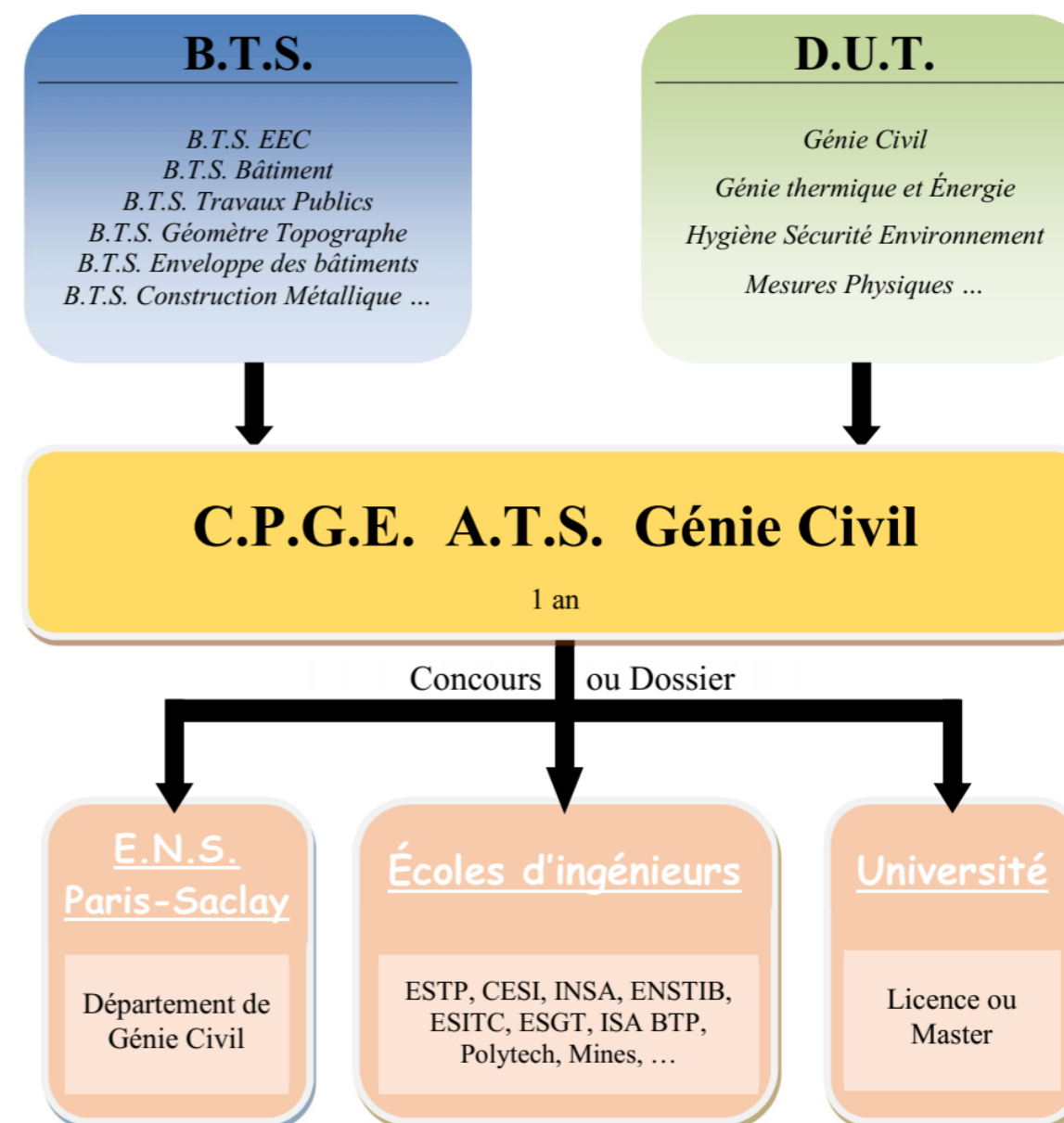
Matière	Cours	TD	TP
Maths	6	4	
Physique	5	3	2
Génie Civil	2	2	3
Français	2	1	
Anglais	2	1	
EPS	2		

En Génie Civil, renforcement des connaissances liées aux domaines de la mécanique des structures, de la géotechnique, de la qualité des ambiances et des matériaux.

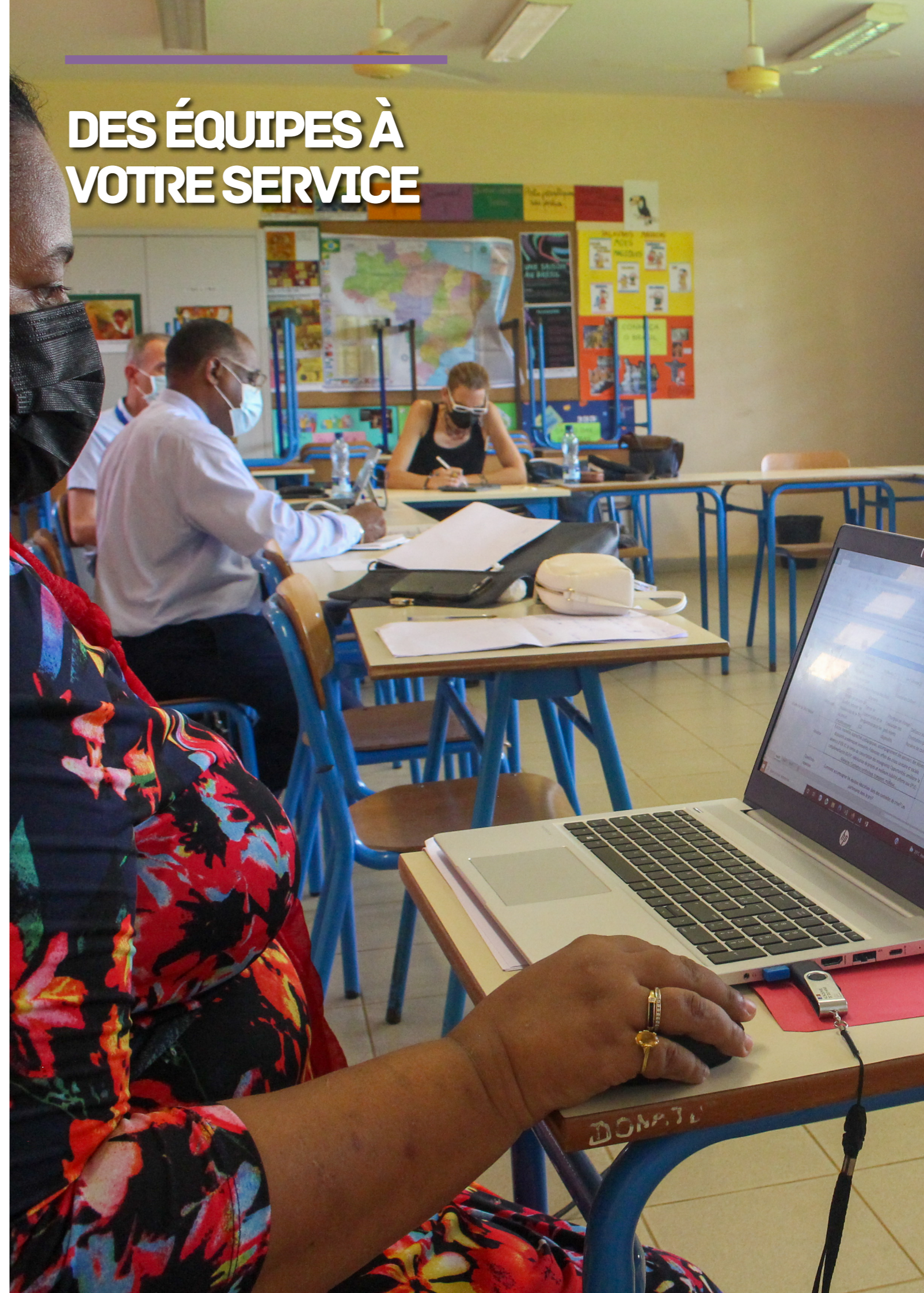
En Mathématiques et Sciences Physiques, compléter et approfondir les notions étudiées en B.T.S ou D.U.T et développer la maîtrise des raisonnements.

Dans les matières littéraires, améliorer l'expression écrite et orale, développer l'esprit de synthèse et élargir la culture générale.

LE PARCOURS POSSIBLE DES ÉTUDIANTS :



DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE



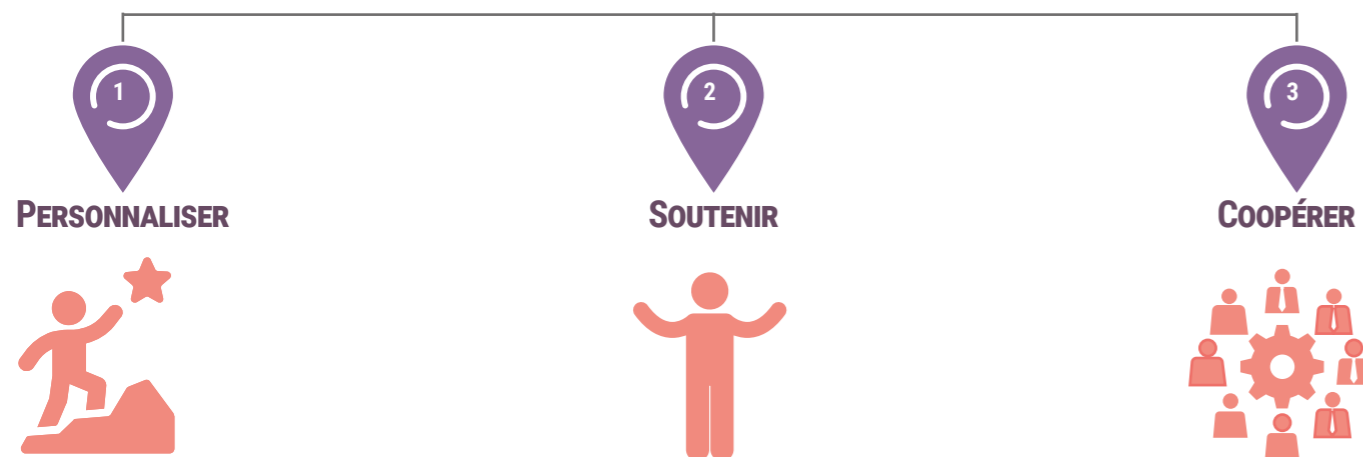
UNE ACADÉMIE ENGAGÉE POUR LE BIEN-ÊTRE DE SES PERSONNELS

Au printemps 2021, l'académie de Guyane a présenté une feuille de route dédiée aux ressources humaines. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une vaste transformation de la gestion des ressources humaines initiée par le Grenelle de l'éducation.

La philosophie RH de l'académie s'articule autour de 4 thématiques : la personnalisation, la coopération, le bien-être au travail et la valorisation des métiers et des carrières.

Durant l'année scolaire 2021/2022, les services académiques ont mis en œuvre de nombreuses actions inscrites dans cette feuille de route et contribuent à l'amélioration des conditions de travail, du bien-être des personnels et à la modernisation de notre administration.

L'année 2022/2023 sera marquée par l'émergence de nouveaux projets inscrits dans la feuille de route RH.



VOTRE PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE

VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE STAGIAIRE, FONCTIONNAIRE TITULAIRE

Vous devez obligatoirement vous affilier à la MGEN

Dès votre prise de fonction, un contact est indispensable avec votre section MGEN afin d'effectuer les démarches obligatoires d'affiliation « Sécurité sociale » et permettre la création ou la mise à jour de votre carte vitale d'assurance maladie, ainsi que l'enregistrement de votre médecin traitant.

Votre centre de sécurité sociale MGEN est fonction de votre lieu d'affectation. Pour le contacter, voir plus bas.

VOUS ÊTES NON-TITULAIRE / CONTRACTUEL

Votre affiliation à la MGEN est fortement conseillée. Une affiliation à la CPAM reste cependant possible.

mgen 3676 - Service gratuit + prix appel
www.mgen.fr
Coordonnées de la section départementale :
MGEN DE LA GUYANE
2844 route de Montabo - 97300 Cayenne
jlouis1@mgen.fr

MUTUELLE / COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse référence officiellement 3 mutuelles : MGEN, Anticipa, Intérieure. Cependant, le choix de votre mutuelle reste entièrement libre.

15€ REMBOURSÉS SUR VOTRE MUTUELLE

Depuis janvier 2022, le ministère peut prendre en charge une partie de vos frais de souscription à un contrat de mutuelle : 15€ brut par mois, remboursés directement sur votre salaire.

Il s'agit de ce que l'on appelle le "remboursement du forfait Protection sociale complémentaire (PSC)". Ses modalités et conditions d'éligibilité sont consultables sur le site du ministère. Les demandes sont à effectuer depuis le portail en ligne Colibris.



VOUS ÊTES ADHÉRENT MUTUELLE MGEN

Votre cotisation mutuelle est précomptée sur votre traitement : vous recevrez automatiquement le remboursement de 15€ sans démarche de votre part.

Vous n'êtes pas précompté MGEN : vous devez effectuer votre demande sur le portail Colibris.

VOUS N'ÊTES PAS ADHÉRENT MUTUELLE MGEN

La demande est à effectuer en ligne sur le portail Colibris.

VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À COLIBRIS

C'est le cas des personnels dont la rémunération est assurée par un EPLE : vous êtes éligible au remboursement ; rapprochez-vous de votre établissement qui vous accompagnera dans la démarche.

VOS RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

La ressource humaine de proximité est un service de conseils et d'informations à destination de tous les personnels de l'académie. Rattaché à la direction des ressources humaines, ses missions se déclinent en 3 axes :

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL & INFORMATION DES PERSONNELS

- Conseil en évolution professionnelle
- Mobilité (mutation, détachement, disponibilité)
- Formation (PAF, utilisation du compte personnel de formation)
- Temps de travail et congés
- Actualité législative et réglementaire dans le domaine RH

SOUTIEN AUX PERSONNELS EN DIFFICULTÉ

- Écoute, conseils, prévention
- Qualité de vie au travail
- Gestion et anticipation de situations de crise

APPUI À L'ENCADREMENT

- Aide et conseil dans le domaine de la gestion managériale
- Prévention et gestion des conflits

Les RH de proximité, ce sont 2 conseillers RH affectés en département ainsi qu'un réseau de correspondants basés dans les bassins d'éducation et de formation.

Pour prendre rendez-vous (dans le respect de la confidentialité et dans le cadre d'une écoute neutre et bienveillante), plusieurs possibilités :

- en contactant directement les conseillers RH de proximité :
 - **Didier COLLETIN** : ✉ Didier.Colletin@ac-guyane.fr ;
 - **Laurent COQUET - Sites de l'intérieur** : ✉ Laurent.Coquet@ac-guyane.fr ;
 - **Christelle LEGRAND - Pôle Handicap** : ✉ Christelle.Legrand@ac-guyane.fr.
- via l'application PROXI-RH, accessible par le portail ARENA.



VOS DROITS, LIBERTÉS ET OBLIGATIONS EN TANT QUE FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ÉTAT

Vous êtes tenu d'exercer vos fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

- **Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse**
- **Droit de grève**
- **Droit syndical**
- **Droit à la formation continue**
- **Droit à rémunération après service fait**
- **Droit à la protection** : vous avez droit à une protection et, le cas échéant, à une réparation lorsque vous avez fait l'objet, à l'occasion de vos fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations. Vous avez droit à une protection, dans certaines circonstances, en cas de poursuites pénales et civiles engagées par un tiers pour faute de service.
- **Secret professionnel** : vous êtes tenu au secret professionnel en tant que dépositaire de renseignements concernant ou intéressant des particuliers, à moins que les nécessités du service ou des obligations légales ne vous imposent la communication des informations dont vous avez eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions. Cette disposition a pour objet de protéger les intérêts matériels et moraux des particuliers.
- **Obligation de discrétion professionnelle** : vous devez faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont vous avez connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, vous ne pouvez être délié de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont vous dépendez.
- **Obligation d'information au public** : vous avez le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public dans le respect, notamment, des règles mentionnées aux articles L121-6 et L121-7 du Code général de la fonction publique.
- **Obligation d'effectuer les tâches confiées** : quel que soit votre rang dans la hiérarchie, vous êtes responsable de l'exécution des tâches qui vous sont confiées.
- **Obligation d'obéissance hiérarchique** : vous devez vous conformer aux instructions de votre supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle. La subordination hiérarchique impose également de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.
- **Obligation de réserve** : le principe de neutralité du service public vous interdit de faire de votre fonction l'instrument d'une propagande quelconque. L'obligation de réserve est une construction jurisprudentielle complexe qui varie d'intensité en fonction de critères divers (place du fonctionnaire dans la hiérarchie, circonstances dans lesquelles il s'est exprimé, modalités et formes de cette expression). La réserve impose à tout fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers.
- **Régime du cumul d'activités** : soumis à un principe d'exclusivité, vous interdisant l'exercice d'une activité professionnelle hors de votre emploi dans l'administration, vous pouvez toutefois bénéficier de certaines dérogations.

GÉRER VOS DÉMARCHES ET CONSULTER DES RESSOURCES EN LIGNE

RUBRIQUE «PERSONNELS» SUR LE SITE ACADEMIQUE

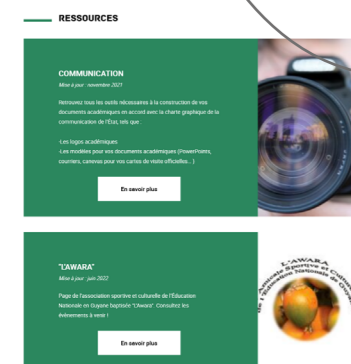
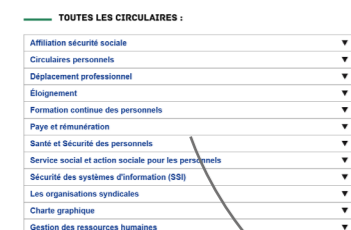
Carrière, mobilité, circulaires, vie professionnelle, formations, service social action sociale, santé et sécurité des personnels, ressources, calendriers, charte graphique : voici de manière non exhaustive le contenu de la rubrique «Personnels» du site académique, dont l'accès s'effectue depuis l'adresse <https://www.ac-guyane.fr/personnels>.

Vous pourrez également depuis le site [ac-guyane.fr](https://www.ac-guyane.fr) accéder à vos applications métiers (messagerie, annuaire des services, assistance informatique...) ainsi qu'à un panel de services en ligne (accéder à l'extranet ARENA, consulter l'annuaire du rectorat, consulter les offres d'emploi de l'académie...).

PORTAIL COLIBRIS : VOS DÉMARCHES RH EN LIGNE

Colibris est une plateforme permettant à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse d'effectuer des démarches RH en ligne, comme la demande de remboursement pour la protection sociale complémentaire (PSC).

En appui, une cellule académique est à disposition des personnels qui rencontreraient des difficultés dans la manipulation de l'outil.



E-COLIBRIS : L'APPLICATION MOBILE

L'application mobile e-colibris permet d'accéder à un certain nombre de services de façon sécurisée :

- réaliser une démarche administrative RH dans le portail Colibris ;
- utiliser sa messagerie académique ;
- accéder à son compte ENSAP et à ses fiches de paie
- consulter ses données personnelles et familiales ;
- consulter ses données professionnelles (carrière, affectation, etc.) ;
- justifier de son appartenance au ministère vis-à-vis d'un tiers (mise à disposition d'une carte professionnelle numérique) ;
- échanger plus facilement avec votre réseau de proximité (gestionnaire, collègues, etc.) grâce à l'option « mes contacts ».



VOUS FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE : L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE (EAFC)

L'École Académique de Formation Continue est ouverte !

A compter du 1er septembre 2022, tout personnel de l'académie pourra prétendre à intégrer l'EAFC : l'École Académique de Formation Continue. Cet outil de formation permettra à chaque personnel de construire son propre chemin de formation, au plus près de ses besoins et de son environnement de travail.

« Une nette amélioration de l'offre, dans le cadre du Plan Académique de Formation Continue (PAFC) », telle est la vocation de l'EAFC de l'académie de Guyane. Nouvel outil de la Division de la formation des personnels (DFP), l'objectif est de proposer une approche pro-active et collaborative de formation, avec l'ensemble des partenaires académiques institutionnels publics et privés. Cette « Ecole » pour professionnel, permet l'intégration de la notion de parcours dans le cadre de l'Éducation Nationale. Elle inscrit le stagiaire dans un cursus:

- complet,
- co-construit
- avec une réponse systémique.

Sur le plan opérationnel, il s'agit à la fois :

- I. D'accompagner les services offreurs et prescripteurs dans la définition de leur besoin en matière de formation continue et dans la mise en œuvre des actions de formation,
- II. De proposer aux agents un accompagnement dans le cadre de la préparation aux concours quel que soit le périmètre des agents,
- III. De contribuer au réseau des référents formateurs à travers la PFRH AG-Pôle Guyane.

LES PERSPECTIVES 2022-2023

L'EAFC doit faire progresser l'offre de formation

des personnels IATSS, allant vers des actions plus innovantes, certifiantes et qualifiantes. Donner la possibilité aux agents quel que soit leur périmètre d'action de disposer de tous les leviers d'apprentissage suffisants et nécessaires pour répondre à leurs besoins de formation qu'ils soient :

- en présentiel ou en distanciel
- hybride
- sur des temps plus ou moins long en fonction des choix opérés.

L'évolution portera sur :

1. Le gain de temps administratifs et financiers autour des actions de formation,
2. La collecte et l'analyse des bilans et l'évaluation des formations du point de vue des agents et des intervenants.

La nouveauté réside également :

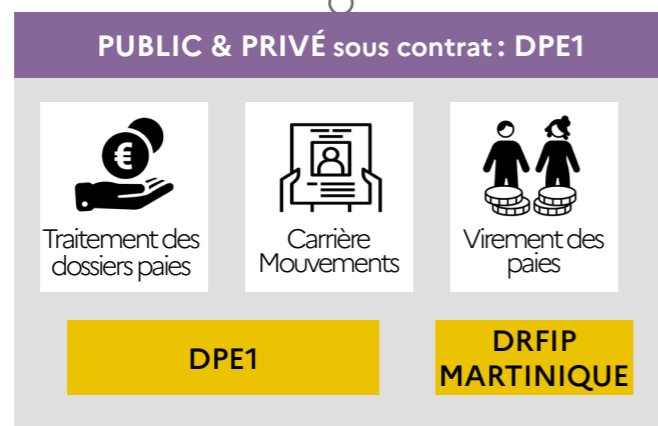
1. Dans la possibilité de proposer désormais des actions collectives structurantes et créatrices d'une culture professionnelle propre à ce territoire et à l'académie.
2. Développer le réseau de partenaire et proposer la construction et le développement d'actions réflexives, innovantes et concrètes dans les domaines de l'inclusion numérique, de l'évolution professionnelle, de l'encadrement et de l'accompagnement des agents.

Enfin, une réflexion sur la création d'un Lab-form espace rectorat-Ceperou est lancée. Cette dynamique permettrait de construire des synergies dans la production de contenus pédagogiques au sein d'une communauté locale et élargie de formateurs.

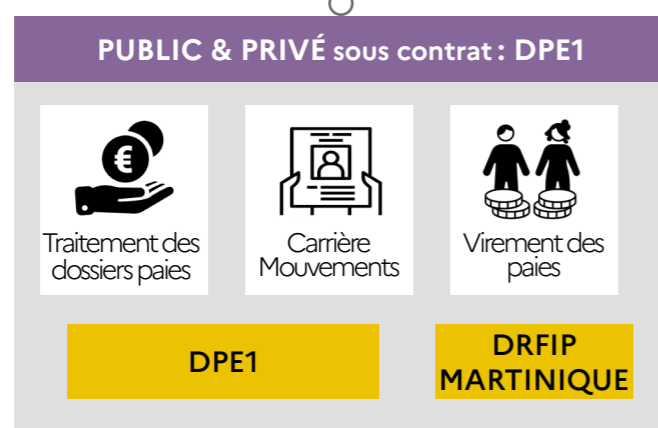
Directeur EAFC : Michel JOCQUEL
Adjointe au directeur : Cécile FONTANA
Assistante : Kristel VINCENT
Contact : Kristel.Vincent@ac-guyane.fr
0594 27 22 21

QUI GÈRE VOTRE DOSSIER : VOUS ÊTES ENSEIGNANT

1^{ER} DEGRÉ : ENSEIGNANTS, STAGIAIRES & CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES



2ND DEGRÉ : ENSEIGNANTS, STAGIAIRES & PROF. DOCUMENTALISTES



I-PROF, VOTRE ASSISTANT CARRIÈRE EN LIGNE

I-prof est une application permettant à chaque enseignant (1^{er} et 2nd degrés) de :

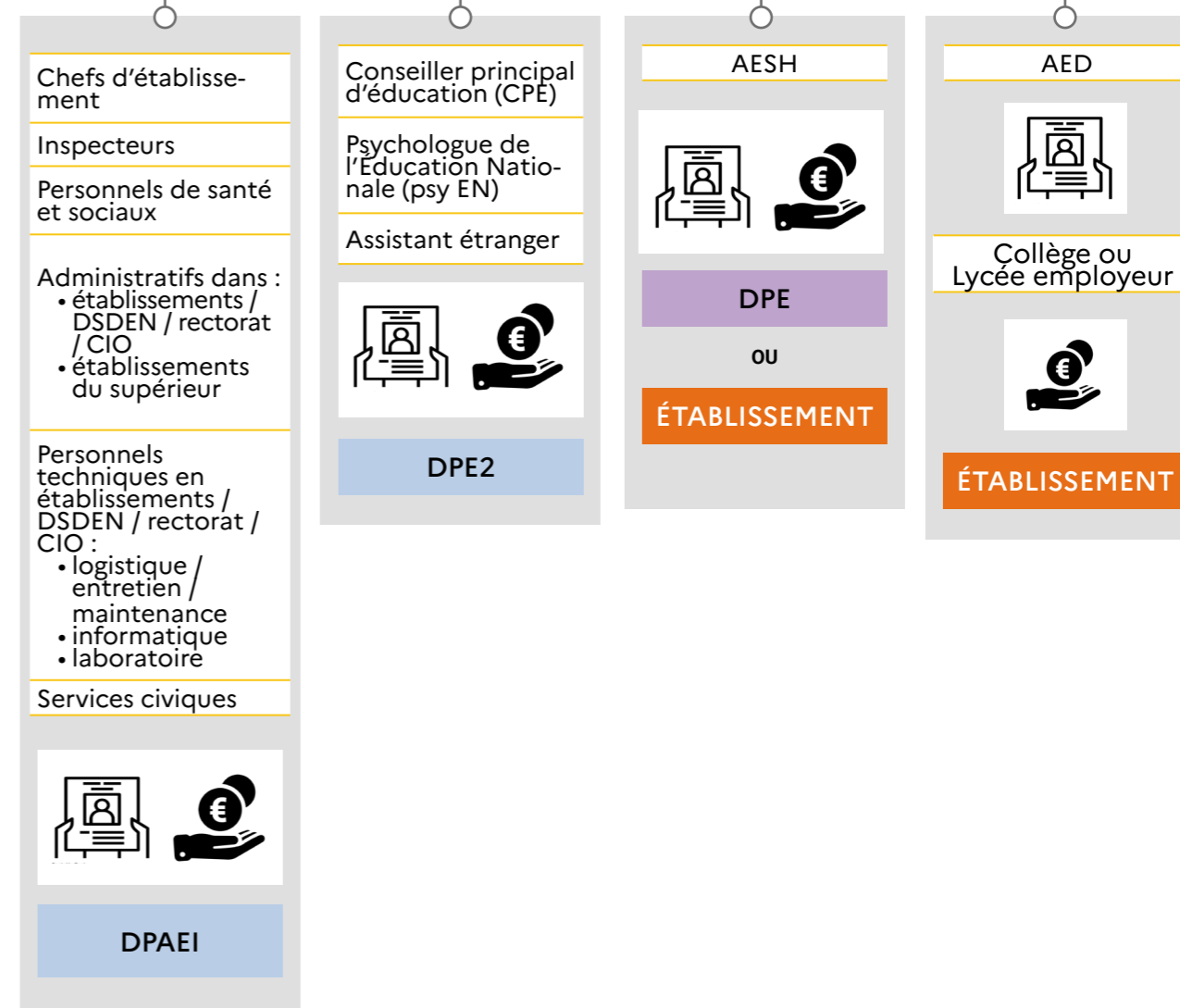
- consulter et compléter son dossier administratif ;
- consulter des guides thématiques ;
- dialoguer avec son gestionnaire ;
- signaler un changement de situation etc.

I-Prof est également une interface pour toutes les opérations collectives :

- participer aux opérations de mutation (inter académique et intra académique) ;
- candidater aux opérations d'avancement de grade (hors classe, classe exceptionnelle).

QUI GÈRE VOTRE DOSSIER : VOUS ÊTES NON-ENSEIGNANT

NON-ENSEIGNANTS, VOUS ÊTES :



DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET NUMÉRIQUES

ÉDUSCOL

- Éduscol est un portail national d'informations et de ressources à destination de tous les personnels de l'Éducation Nationale. Il recense des éléments classés par disciplines (lettres, mathématiques, éducation musicale, langues vivantes etc.) ou par thématiques (éducation au développement durable, citoyenneté et valeurs de la République, éducation artistique et culturelle etc.).

Il propose de nombreux contenus en lien avec le quotidien des agents : protection des données personnelles (RGPD), formations etc., et les événements qui rythment l'année scolaire (concours, prix etc.).



LUMNI

- Lumni est à la fois une plateforme en ligne et une offre télévisuelle dédiée à l'éducation, mise en œuvre par les services de l'audiovisuel public français.

Régulièrement enrichie, cette plateforme propose des cours, jeux, quiz, ainsi que des programmes et des opérations à forte valeur éducative.



CNED

- En complément de son offre d'enseignement à distance, le CNED (Centre national d'enseignement à distance) propose un panel de ressources pédagogiques en ligne à destination des écoles, collèges et lycées.

Avec "Ma Classe à la maison", le CNED offre aussi la possibilité aux enseignants d'organiser des classes virtuelles avec leurs élèves.



CANOPÉ

- Réseau Canopé, pour vous former tout au long de la vie. Missionné par l'État pour accompagner la formation professionnelle des enseignants, Réseau Canopé Guyane collabore à l'École académique de formation continue (EAFC) du rectorat de Guyane.



- Canopé propose des formations pour vous aider dans vos pratiques pédagogiques et professionnelles : numérique éducatif, questions d'éducation et de société (climat scolaire, laïcité, EDD, ouverture internationale, aide aux élèves empêchés, identité numérique...), solutions documentaires.

- **Vous pouvez faire reconnaître (valider) gratuitement vos compétences numériques** dans les Ateliers Canopé, centres de certification PIX pour l'académie.

- **Formez-vous sur votre temps libre grâce à la plateforme Canotech** qui propose des webinaires, ainsi que de nombreux outils pour alimenter vos pratiques : séquences pédagogiques, dossiers thématiques, tutoriels (podcasts, vidéo).



METTRE EN LUMIÈRE VOS ACTIONS : LA CELLULE COMMUNICATION EST À VOTRE ÉCOUTE

Saviez-vous que parmi vos interlocuteurs au rectorat, la direction de la communication peut vous épauler à de multiples occasions ?

- valoriser une action organisée dans votre école (participation à une semaine ou une journée thématique, portes ouvertes etc) ;
- inviter des médias à un événement (ou vous transmettre les coordonnées de médias locaux) ;
- savoir comment répondre aux sollicitations d'un journaliste / gérer une crise ;
- comprendre ou gérer les droits à l'image etc. ;

Pour ce faire, la communication dispose d'un éventail de solutions et d'outils parmi lesquels les réseaux sociaux, le site www.ac-guyane.fr et sa lettre d'information, baptisée "Newsletter des Services Académiques".

SUR LES RÉSEAUX



@acguyane



@acguyane



@acguyane



Académie de Guyane



Rectorat de la Guyane

Vous souhaitez valoriser vos actions auprès d'élèves, de parents d'élèves, de partenaires, des collectivités, des associations, de votre réseau professionnel, du grand public ?

TRANSMETTEZ-NOUS INFOS, PHOTOS ET TEXTES, OU IDENTIFIEZ-NOUS SUR VOS PUBLICATIONS :

Communication@ac-guyane.fr



«NEWSLETTER DES SERVICES ACADÉMIQUES»

VOTRE LETTRE D'INFO

Gardez un œil sur votre messagerie professionnelle : tout les 3 mois, l'académie diffuse sa lettre d'information "Newsletter des services académique" :

- actualités des ressources humaines ;
- actualités de l'académie ;
- focus sur des thèmes divers ;
- remise de prix et lauréats académiques ;
- agenda ;
- prix et concours.



L'ACTION SOCIALE : AIDES ET OFFRES EN FAVEUR DES PERSONNELS

Élément essentiel de la politique de gestion des ressources humaines, l'action sociale est destinée à accompagner tous les agents de l'académie et à contribuer à leur bien-être personnel. Les dispositifs d'action sociale contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs, de la restauration, ou pour faire face à des situations difficiles.

Tout savoir sur les prestations sociales et les aides dont vous pouvez bénéficier : contactez le bureau de l'action sociale ou consultez sur notre site le guide de l'action sociale en faveur des personnels.



BONS PLANS, OFFRES DE LOISIR, CULTURE, SPORT... AVEC LE SRIAS ET L'ASSOCIATION PRÉAU

○ La Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de Guyane propose régulièrement des offres : séjours enfants/ adultes, loisirs et sports, culture...

○ Préau est une association nationale qui propose aux personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse une vaste offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs.

L'inscription est gratuite et s'effectue depuis : <https://www.preau.education.fr/>.

À VOS CÔTÉS EN CAS DE DIFFICULTÉS

ÉCHANGER AVEC UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Pour toute difficulté liée à votre situation au travail, sociale, familiale, économique ou de santé, le service social en faveur des personnels est à votre disposition :

- le service social spécialisé du travail se situe à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle, il analyse les demandes et accompagne les personnels dans la résolution des difficultés, quelles qu'elles soient ;
- l'assistante ou l'assistant de service social s'adresse à tous les personnels de l'académie et intervient dans le respect du secret professionnel avec le consentement de la personne.
- Vous pouvez contacter le service social des personnels :
 - » à l'adresse : serv.social.p@ac-guyane.fr
 - » ou au numéro : 05 94 27 20 17



Retrouvez toutes les informations sur le service social sur le site académique



0 805 500 005 - RÉSEAUX PAS (partenariat MENJ et MGEN)

Le 0 805 500 005 permet d'échanger avec un ou une psychologue en face à face ou par téléphone.

Professionnel de l'écoute ne relevant ni de l'Éducation Nationale ni de la MGEN et garantissant la confidentialité et l'anonymat.

Permanences : du lundi au vendredi 8h30 - 18h30.

ÉCHANGER AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

0 805 500 005 Service à appel gratuits

Réseaux PAS ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le harcèlement nuit gravement à la vie scolaire des élèves. Le Recteur de Guyane est fortement attaché à la lutte contre ce fléau et invite tous les chefs d'établissement à en faire une priorité. Le harcèlement est un délit, quel que soit le cadre dans lequel il s'exerce (art. 222-33-2-2 du code pénal).

Décrit comme un enfer quotidien par les victimes, il se caractérise par des violences répétées, exercées par un ou plusieurs élèves sur un autre élève en position de faiblesse, avec le soutien plus ou moins actif de « supporteurs ».

Ces faits de violences verbales, physiques et ou psychologiques souvent tabous, peuvent entraîner des situations graves et irréversibles telles que : l'absentéisme, le décrochage scolaire ou encore la tentative de suicide...

Une scolarité marquée par ces situations récurrentes n'offre aux élèves que des représentations de la loi du plus fort, du silence et la non-assistance à personne en danger.

Notre plan académique de prévention, en adéquation avec les grandes orientations nationales, se décline en quatre axes prioritaire :

- Sensibiliser dès le plus jeune âge,
- Prévenir de manière efficace en lien avec les familles et les partenaires de l'Ecole,
- Renforcer la formation des personnels,
- Prendre en charge les situations.

Des moyens de lutte au sein des établissements

La loi oblige tous les établissements scolaires du 1er et 2nd degré à instaurer un plan de prévention conformément à l'article R 421-20 du code de l'éducation, afin de prendre en compte toutes les situations de harcèlement et de cyberviolences. Au-delà de ce plan, de nombreuses opérations de sensibilisation sont mises en place dans les écoles.

- **La journée nationale NAH (Non Au Harcèlement) :** cette journée dédiée à la prévention et la sensibilisation eu cœur des établissements a lieu chaque premier jeudi du mois de novembre.
- **Le concours national Non au Harcèlement :** Des prix pour distinguer les affiches et vidéos conçues par les élèves de l'école primaire à la classe de terminale. Un concours en partenariat avec la MAE.

Tous les établissements et école de Guyane sont mobilisés. Les objectifs poursuivis sont :

- d'afficher la volonté de contrer ce phénomène,
- d'assurer la sécurité et la sérénité de tous les élèves, de tous les personnels
- de transmettre et faire respecter les valeurs essentielles que sont : la solidarité, la fraternité, la dignité de tous, le dialogue, l'écoute et le respect mutuel.

Les élèves au cœur de l'action

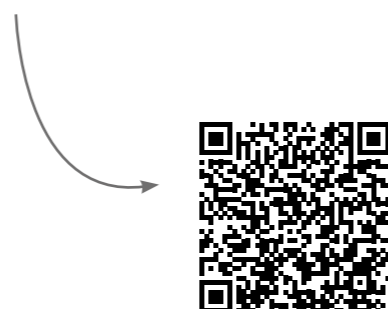
Le dispositif emblématique de la lutte contre le harcèlement est celui des ambassadeurs.

Elèves ambassadeurs : Les lycéens, les collégiens et les jeunes ambassadeurs pour les écoliers, deviennent acteurs de la prévention. Ce dispositif permet aux élèves de sensibiliser leurs pairs pour une meilleure prise de conscience et compréhension de la problématique. Les enjeux : faire des jeunes des citoyens responsables, créer de la cohésion, un sentiment d'appartenir à une communauté scolaire autour de valeurs communes partagées en faveur d'un meilleur climat scolaire.

Parents ambassadeurs : Renforcer le partenariat avec les parents et leur implication est important. Après avoir été formés par l'EMS (Equipe Mobile de Sécurité), les parents ambassadeurs ont pour mission principale de sensibiliser les familles sur la question du harcèlement voire parfois de les orienter.

Des équipes pluridisciplinaires spécialement dédiées au traitement des situations de harcèlement s'organisent autour des référents Non au Harcèlement des établissements scolaires et écoles.

Nos jeunes guyanais sont de plus en plus impliqués dans cette lutte. Une lutte qui s'affiche également sur notre site académique www.ac-guyane.fr.



Signaler une situation de harcèlement

Numéro d'appel national

3020

Signaler une situation de cyberharcèlement

Numéro d'appel national

3018

+ l'application mobile



LES INFOS PRATIQUES

LE MUR de la PERSÉVERANCE SCOLAIRE

Très fier de toi!

Carriamor en toi!
à la maison sache qu'ont t'aime

Force à tous

L'amour ^{6 et B} Haul
Pas la guerre! Le French!

Croix en
Toi et me lache Rien

Tu peux réussir

bonne chance!

Om sera tous la pour toi!

Ne lâche Rien et bonne chance

Travaille pour être heureux

Choisissez bien vos amis!

N'écoute Pas les autres, écoute ton cœur

Ne lâches rien demain tu en sera fier

Tu va réussir si tu tombes relève toi toujours!

Reste toi même tu amènes Sale!

Est confiance en toi!

Groît en toi et tu réussira!

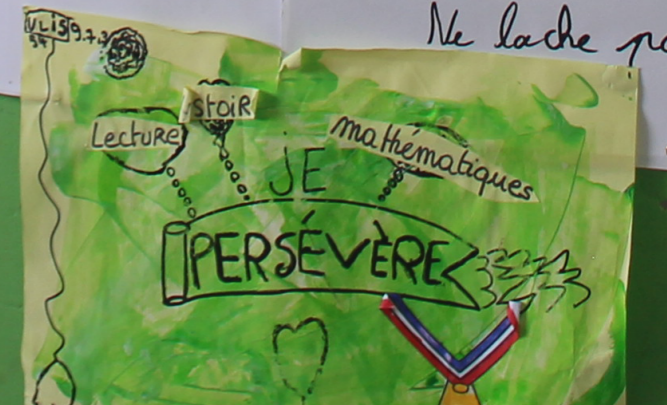
Tu tombes Tu te reeves persevere!

Si tu tombe tu tombera toujours toute seul Comme ça relève toi tout seul Et Demain tu veras la récompense

Ne montre pas que tu est faible!

Live - toi montre aux que tu peux y arriver!!!

Ne lâche pas



CABINET DU RECTEUR	
Tél : 0594 27 19 07	E-mail : ce.Recteur@ac-guyane.fr
SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)	
Tél : 0594 27 19 49	E-mail : sg@ac-guyane.fr
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)	
Tél : 0594 27 20 22	E-mail : drh@ac-guyane.fr
DIRECTION ACADÉMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DAASEN)	
Tél : 0594 27 21 70	E-mail : ia-daasen@ac-guyane.fr
CELLULE ARCHIVES (CA)	
Tél : 0594 27 20 46	E-mail : archives@ac-guyane.fr
CELLULE COMMUNICATION	
Tél : 0594 27 21 31	E-mail : communication@ac-guyane.fr
CELLULE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST)	
Tél : 0594 27 21 61	E-mail : cellule.csst@ac-guyane.fr
CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV)	
Tél : 0594 27 21 46	E-mail : casnav@ac-guyane.fr
CONSEIL MOBILITÉ CARRIÈRE (CMC)	
Tél : 0594 27 19 82	E-mail : cmc@ac-guyane.fr
EQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ (EMS)	
Tél : 0594 27 21 19	E-mail : ems@ac-guyane.fr
CONSEILLER ÉTABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE (CT EVS)	
Tel : 0594 27 21 77	E-mail : pvs@ac-guyane.fr
CORPS D'INSPECTION DU 2ND DEGRÉ (IA-IPR ET IEN ET-EG)	
Secrétariat : 0594 27 22 31	E-mail : monique.boston@ac-guyane.fr
UNSS	
Tel : 0694 23 34 41	Email : unssguyane97300@gmail.com
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (ASH)	
Tél : 0594 27 21 50	E-mail : ien.sh@ac-guyane.fr

DIVISIONS

DIVISION DES BUDGETS, DES ACHATS ET DE LA PERFORMANCE (DBAP)	
Tél : 0594 27 19 50	E-mail : daf@ac-guyane.fr
DIVISION DE LA VIE SCOLAIRE (DIVISCO)	
Tél : 0594 27 19 48	E-mail : divisco@ac-guyane.fr
DIVISION DE LA FORMATION DES PERSONNELS (DFP)	
Tél : 0594 27 19 62	E-mail : dfp.communication@ac-guyane.fr
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)	
Tél : 0594 27 21 79	E-mail : dec@ac-guyane.fr

DIVISION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA LOGISTIQUE (DAGL)	
Tél : 0594 27 20 86	E-mail : dagl@ac-guyane.fr
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)	
Tél : 0594 27 22 10	E-mail : dsi@ac-guyane.fr
DIVISION DES ORGANISATIONS SCOLAIRES ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ	
Tel : 0594 27 20 90	E-mail : dos@ac-guyane.fr
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ (DPE1)	
Tél : 0594 27 20 64	E-mail : dpe1@ac-guyane.fr
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ (DPE2)	
Tél : 0594 27 20 50	E-mail : dpe2@ac-guyane.fr
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS, D'ENCADREMENT ET D'INSPECTION (DPAEI)	
Tel : 0594 27 20 21	E-mail : dpa@ac-guyane.fr

SERVICES

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION MISSION POUR LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (SAIO-MLDS)	
Tél : 0594 27 20 62	E-mail : saio@ac-guyane.fr
SERVICE COURRIERS (SC)	
Tél : 0594 27 20 84	
SERVICE DE STATISTIQUE ACADÉMIQUE (SSA)	
E-mail : ssa@ac-guyane.fr	
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES (SAJ)	
E-mail : saj@ac-guyane.fr	

DÉLÉGATIONS

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DAFPIC)	
Tél : 0594 27 20 13	E-mail : dafpic@ac-guyane.fr
ACTION CULTURELLE (DAAC)	
Tél : 0594 27 19 17	E-mail : daac@ac-guyane.fr
FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT, D'ENSEIGNEMENT ET D'ORIENTATION (DAFPE/DAFPEN)	
Tél : 0594 27 21 72	Email : dafpe.dafpen@ac-guyane.fr
RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DAREIC)	
Tél : 0594 27 20 95	E-mail : dareic@ac-guyane.fr
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (DANE)	
Tél: 0594 27 20 31	E-mail : dane@ac-guyane.fr
VIE LYCÉENNE (DAVL)	
Tél : 0594 27 20 88	E-mail : davl@ac-guyane.fr

ÉDUCATION

UNIVERSITÉ DE GUYANE - PÔLE UNIVERSITAIRE	
2091 route de Baduel, Site Troubiran - BP 6001, 97306 Cayenne	Tél : 05 94 27 92 10
INSPE (INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION)	
2091 route de Baduel, Site Troubiran - BP 6001 97306 Cayenne	Tél : 05 94 27 27 00
IUT DE KOUROU	
Avenue Bois Chaudat - BP 725, 97310 Kourou	Tél : 05 94 32 80 00
DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ONISEP	
Boulevard de la République, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 28 64 50
CANOPÉ GUYANE	
16, bd de la République - BP 5010, 97305 Cayenne	Tél. : 05 94 28 91 60
CNAM GUYANE	
8, rue François Arago, 97300 Cayenne	Tél : 0594 30 56 70
AUTONOME DE SOLIDARITÉ	
Rue Edouard Auguste-Etienne, 97300 Cayenne	Tél. : 05 94 28 96 47
M.A.E.	
39, rue Lieutenant Goinet, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 31 54 96
RÉSEAU GRETA DE GUYANE E-MAIL : WWW.GRETA-GIPFCIP-GUYANE.FR	
Cayenne : greta.centrestguyane@wanadoo.fr	Tél: 05 94 35 11 68
Kourou : gretaouest@ac-guyane.fr	Tél : 05 94 32 26 15
Saint-Laurent : gretaouest@ac-guyane.fr	Tél : 05 94 32 26 15

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER ANDRÉE ROSEMON	
Rue des Flamboyants BP 6006, 97306 Cayenne	Tél : 05 94 39 50 50
HÔPITAL PRIVÉ SAINT-PAUL	
2068 Route de Cayenne, 97323 Cayenne	Tél : 08 99 03 49 75
CENTRE DE SANTÉ GUYANAIS – CLINIQUE VÉRONIQUE	
1453 route de Baduel, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 28 10 10
SAMU SOCIAL DE L'ILE DE CAYENNE - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION	
Lot Calimbé 3, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 31 26 82
MGEN	
2844, route Montabo, 97300 Cayenne	Tél : 0821 01 19 73
INSTITUT PASTEUR	
Cayenne : 23, avenue Louis Pasteur - 97300 Cayenne	Tél : 0594 29 26 00
Kourou : Centre Médico Chirurgical de Kourou, Avenue Victor Hugo - 97310 Kourou	Tél : 05 94 32 76 76
Saint-Laurent-Du-Maroni : Centre Hospitalier Franck JOLY, Avenue du Général de Gaulle -97320 Saint-Laurent	Tél : 05 94 34 88 88
Saint-Elie : Centre Hospitalier, Le Bourg - 97312 Saint-Elie	Tél : 08 99 03 67 33

IMMOBILIER

MAISON DE L'ÉDUCATION	
Cayenne : Chemin Grant	Tél : 05 94 28 61 21
SIGUY	
25 Avenue Pasteur, 97300 Cayenne	Tél : 0594 30 29 50
SIMKO	
33 Avenue Jean Jaurès, 97310 Kourou	Tél : 0594 32 10 34
SEMSAMAR	
13 lot. Saint Michel, 97351 MATOURY	Tél : 05 94 35 35 61

INSTITUTIONS

PRÉFECTURE DE LA GUYANE	
Rue Fiedmond - BP 7800, 97307 Cayenne	Tél : 05.94.39.45.00
OFFICE DU TOURISME DE LA GUYANE	
19, rue Léon-Gontran Damas - BP 702, 97336 Cayenne cedex	Tél : 0594.31.29.19
CENTRE SPATIAL GUYANAIS	
97387 Route de l'Espace, 97310 Kourou	Tél : 05 94 33 51 11
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA GUYANE	
Esplanade des Palmistes, 97300 Cayenne	N° Vert : 0 800 00 04 06
CHAMBRE DE MÉTIERS DE LA GUYANE	
41 lot. Artisanal Galmot, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 25 24 70
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE	
4129 route de Montabo - BP 7025, 97300 Cayenne	Tél : 0594 29 20 20
DRAC GUYANE - DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA GUYANE	
95 avenue Général de Gaulle 97300 Cayenne	Tél : 05 94 25 19 06
LE CNRS EN GUYANE	
Le Relais, 16 avenue André Aron, 97300 Cayenne	Tél : 05 94 35 27 99
PARC AMAZONIEN DE GUYANE - PARC NATIONAL	
1 rue Lederson, 97354 Rémire-Montjoly	Tél : 05 94 29 12 52

QUELQUES ADRESSES NATIONALES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
110, rue de Grenelle - 75357 Paris cedex 07	Tél. : 01 55 55 10 10
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	
1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05	Tél. : 01 55 55 90 90
CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED)	
Centre de Vanves, 60 boulevard du Lycée 92171 Vanves Cedex	Tél. : 01 46 48 23 00

TRANSPORTS

TRANSPORT INTERURBAIN DE LA GUYANE (TIG)	
Direction des transports : Rue Thiès Place des Palmistes Cayenne	Tél : 0594 28 93 20
AÉROPORT FELIX EBOUÉ	
97351 Matoury	Tél : 05 94 29 97 70
Air Caraïbes	N° à tarif spécial : 0 820 835 835
Air France	N° à tarif spécial : 0820 82 08 20
Air Guyane	Tél : 05 94 29 36 30

AUTRES

EDF GUYANE	
Agence de Cayenne	Tél : 0594 30 95 95
Agence de Kourou	Tél : 0594 32 10 73
Agence du Maroni	Tél : 0594 34 12 13
SOCIÉTÉ GUYANAISE DES EAUX (SGDE)	
Cayenne	Tél : 0594 28 49 00
Kourou	Tél : 0594 32 04 17
Saint-Georges de l'Oyapock	Tél : 0594 37 01 70
Saint-Laurent du Maroni	Tél : 0594 34 10 66
Sinnamary	Tél : 0594 34 54 22

DES SITES DE RÉFÉRENCE

EDUCATION.GOUV.FR	
Le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	www.education.gouv.fr
EDUSCOL	
Le portail des professionnels de l'éducation	www.eduscol.education.fr
Air Caraïbes	N° à tarif spécial : 0 820 835 835
Air France	N° à tarif spécial : 0820 82 08 20
Air Guyane	Tél : 05 94 29 36 30

APATOU			
CLG MA AIYE	Rue François Mitterrand 97317 APATOU	ce.9730337D@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.34.91.19 Fax : 0594.34.91.21
Principal : Karl ABIDOS Adjoint : Luc SEGAREL		Agent comptable : Nicaise ORIZONO	
CAMOPI			
CLG Paul SUITMAN	9730451 C Le Bourg 97330 CAMOPI	ce.9730451C@ac-guyane.fr	
Principale : Natacha KORCZEK Agent comptable : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO Gestionnaire : Mathilde TATOU			
CAYENNE			
CLG Auxence CONTOUT	Boulevard de la République BP5016 97305 CAYENNE CEDEX	ce.9730020J@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.29.39.00 Fax : 0594.30.63.51
Principale : Myrtha CATTIER Adjointe : Joelle ROBLOT COULANGES Dir. SEGPA : Sylvie BRAVO		Agent comptable : Patrick CANON Gestionnaire : Clémentine COMTE	
CLG Gérard HOLDER	Route DE LA ROCADE BP5015 97305 CAYENNE CEDEX	ce.9730083C@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.30.14.95 Fax : 0594.25.02.91
Principal : Jean Marie COULIBALY Adjoint : Marc-Philippe MONGIS Dir. SEGPA : Jacqueline LAI VAN CHAM		Agent comptable : Patrick CANON Gestionnaire : Magalie REIVAX	
CLG Eugène NONNON	22 avenue LEOPOLD HEDER 97300 CAYENNE	ce.9730130D@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.31.40.44 Fax : 0594.30.33.63
Principale : Nathalie ATTICOT Adjoint : Jean LAQUITAINE		Agent comptable : Liliane Attico-DIT-RAVINO Gestionnaire : Myrto CLOTILDE	
CLG Paul KAPEL	Cité EAU LISETTE BP5014 97305 CAYENNE CEDEX	ce.9730091L@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.30.17.10 Fax : 0594.38.82.29
Principale : Rachel ROUMILLAC Adjointe : Christine RONDEL		Agent comptable : Patrick CANON Gestionnaire : Anne MOGESTERNE	
CLG Justin CATALEE	Domaine DE MONT-LUCAS BP330 97327 CAYENNE CEDEX	ce.9730247F@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.28.29.50 Fax : 0594.28.29.58 / 59
Principal : Raymond MORDICE Adjointe : Stéphanie MERLIN-PING-YOU		Agent comptable : Liliane Attico-DIT-RAVINO Gestionnaire : Eddy MOURIESSE	
GRAND-SANTI			
CLG Achmat KARTADINAMA	Bourg GRAND SANTI 97340 GRAND SANTI	ce.9730380A@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.37.42.77 - 0694.94.87.12
Principal : Philippe MATHIS		Agent comptable : Nicaise ORIZONO Gestionnaire : Oliveira CEDER	
IRACOUBO			
CLG Ferdinand MADELEINE	27 rue DANIEL AMARANTHE 97350 IRACOUBO	ce.9730219A@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.34.63.41 Fax : 0594.34.65.38
DR Principal : Patrick EXILIE		Agent comptable : Valérie GIRARD Gestionnaire : Nicole BABOUL	
KOUROU			
CLG Henri AGARANDE	Avenue DES ILES BP722 97387 KOUROU CEDEX	ce.9730125Y@ac-guyane.fr	Tél. : 0594.32.00.68 Fax : 0594.32.57.63
Principale : Octavie TROUILLEFOU-VIO-LANES Adjointe : Frédérique PICART FF Dir. SEGPA : David PLANCY		Agent comptable : Caroline VINCENT Gestionnaire : Christina ZULEMARO	

ANNUAIRE DES COLLÈGES

CLG KOUROU IV HO TEN YOU Rond-point BOIS DIABLE BP731 97387 KOUROU CEDEX ce.9730483M@ac-guyane.fr Tél. : 0594 32 37 70

Principale : Sandra SAID-JEREMIE
Agent comptable : Caroline VINCENT
Gestionnaire : Mario LOUIS

CLG Victor SCHOELCHER 11 avenue DE PARIACABO BP728 97387 KOUROU CEDEX ce.9730237V@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .22.07.22
Fax : 0594 .32.61.06

Principale : Pâquerette JEAN BAPTISTE
DR Adjoint : Didier GIUDICELLI
Agent comptable : Valérie GIRARD
Gestionnaire : Marie-Line LOVAL

CLG OMEBA TOBO Rue STANISLAS LEON BP719 97387 KOUROU CEDEX ce.9730306V@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .22.33.33
Fax : 0594 .22.33.30

Principal : Boris PICART
Adjoint : Alain LESSIRARD
Agent comptable : Valérie GIRARD
Gestionnaire : Chadia ZAITER

MACOURIA

CLG Just HYASINE Bourg de TONATE BP25 97355 MACOURIA ce.9730206L@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .38.84.58
Fax : 0594 .38.85.61

Principal : Patrick DESIREE
Adjointe : Amélie BUZARE
Agent comptable : Valérie ROCA
Gestionnaire : Rose MACABRE

CLG Antoine Sylvère FELIX Rue PAPAYE BICHE BP55 97355 MACOURIA-SOULA ce.9730374U@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.01.75

Principale : Jacqueline GRESSE
Adjointe : Céline ZULEMARE
Dir. SEGPA : Mylène CHARLES
Agent comptable : Cléus CETOUTE
Gestionnaire : Carole LOUIS

MANA

CLG Léo OTHILY 3.Lot KOULANS 97360 Mana ce.9730192W@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.80.60
Fax : 0594 .34.75.01

Principale : Sylvie AZAMA
Adjoint : Philippe APATOUT
FF Dir. SEGPA : Pascal CIREDERF
Agent comptable : Pascal MAURICE
Gestionnaire : Yann MANDE

CLG Paule BERTHELOT Rue DE LA RIVIERE 97360 MANA ce.9730373T@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.41.53
Fax : 0594 .34.26.37

Principal : Jean-Mary BARDOUX
FF Adjoint : Alwin URSULET
Agent comptable : Pascal MAURICE
Gestionnaire : Corinne SIONG

MARIPASOULA

CLG Gran MAN DIFOU Avenue EMMANUEL TOLINGA 97370 MARIPASOULA ce.9730193X@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .37.20.48
Fax : 0594 .37.21.55

Principal : Jules VINCENT
Adjoint : Claude RIVIER
FF Dir. SEGPA : Serge ANELLI
Agent comptable : Liliane Attico-DIT-RAVINO
Gestionnaire : Charles ANELLI

MATOURY

CLG LA CANOPEE Chemin MORTHUIM BP262 97351 MATOURY ce.9730182K@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .35.76.22
Fax : 0594 .35.83.72

Principale : Patricia LEVEILLE
Adjoint : Eric MBOUNGOU
Agent comptable : Valérie ROCA
Gestionnaire : Chantal NEPERT

CLG Lise OPHION Quartier BALATA OUEST 97351 MATOURY ce.9730218Z@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.11.50
Fax : 0594 .35.10.46

Principale : Léonisse ANTOINETTE
FF Adjointe : PIEJOS Laurence
Agent comptable : Valérie ROCA
Gestionnaire : Marlène GRENADIN

CLG Maurice DUMESNIL Résidence CONCORDE BP255 97351 MATOURY ce.9730307W@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.33.84
Fax : 0594 .25.33.93

Principal : Adolphe COSTADE
Adjoint : Sébastien GRAVELLE
Dir. SEGPA : Carmen MOREL
Agent comptable : Valérie ROCA
Gestionnaire : Régine WEIMERT

ANNUAIRE DES COLLÈGES

PAPAÏCHTON

CLG Charles TAFANIER Le BOURG 97316 PAPAÏCHTON ce.9730381B@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .37.10.01
Fax : 0594 .37.26.78

Principal : Mustapha DRISSI
Agent comptable : Cléus CETOUTE
Gestionnaire : Gisèle BLAKAMAN

RÉMIRE-MONTJOLY

CLG Auguste DEDE Boulevard DR EDMARD LAMA BP7020 97354 REMIRE-MONTJOLY ce.9730179G@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.51.51
Fax : 0594 .38.17.32

Principale : Michèle HORTH
Adjointe : Edelette MEYABEME
Dir. SEGPA : Yveline NOKO GRANDIN
Agent comptable : Cléus CETOUTE
Gestionnaire : Esthié KAYAMARE

CLG Réeberg NERON Avenue GUSTAVE CHARLERY BP159 9 7354 REMIRE MONTJOLY ce.9730370P@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .29.39.00
Fax : 0594 .30.63.51

Principal : Jean-Pierre OCTAVIA
Adjointe : Sylvianne DRISSI
Agent comptable : Cléus CETOUTE
Gestionnaire : Pascale DELHERM

SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK

CLG Chlore CONSTANT Bourg BP08 97313 ST GEORGES ce.9730173A@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .37.02.09
Fax : 0594.37.00.46

Principale : Christine NORMAND
FF Adjointe : Meldrina MALBOROUGH
FF Adjointe : Gaëlle DESIR
Dir. SEGPA : N...
Agent comptable : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO
Gestionnaire : Lucas AMOS

SAINT-LAURENT DU MARONI

CLG Eugénie TELL EBOUE 2 rue FÉLIX EBOUÉ 97320 Saint-Laurent du Maroni ce.9730110G@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.74.30
Fax : 0594 .34.13.93

Principale : Catherine MAKON MAKON
Adjointe : Catherine BESSAH
FF Dir. SEGPA : Alexandra LAMIABLE
Agent comptable : Pascal MAURICE
Gestionnaire : Laurence LETER

CLG Albert LONDRES 6 avenue PAUL CASTAING BP227 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730248G@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.09.50
Fax : 0594 .34.42.68

Principale : Valérie MAGNE
Adjointe : Sandrine DUMONT
Agent comptable : Nicaise ORIZONO
Gestionnaire : Fabienne AVRIL
Intérim : Sidgie MATHURIN

CLG Paul JEAN-LOUIS Chemin DES VAMPIRES BP158 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730329V@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.03.50
Fax : 0594 .34.03.53

Principal : Thierry HOGUET
Adjointe : Orpa ACHAMANA
FF Dir. SEGPA : Jacqueline DA SILVA
Agent comptable : Pascal MAURICE
Gestionnaire : Alexandre IBA-ZIZEN

CLG Léodate VOLMAR Rue EDGARD MILIEN BP25 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730348R@ac-guyane.fr Tél. : 0594.34.26.53
Fax : 0594.34.26.54

Principale : Nathalie MICHELI
FF Adjoint : Franck DALPHRASE
Agent comptable : Pascal MAURICE
Gestionnaire : Ghislaine PIERRE-LOUIS

CLG Arsène BOUYER D'ANGOMA Route DE SAINT MAURICE BP162 97320 ST LAURENT DU MARONI ce.9730394R@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.90.26
Fax : 0594 .34.23.02

Principale : Roseline SALPETRIER
FF Adjointe : Florence POLLIER
Agent comptable : Nicaise ORIZONO
Gestionnaire : Mickaël MOUTOUSSAMY

SINNAMARY

CLG Elie CASTOR Cité NOUVELLE BP38 97315 SINNAMARY ce.9730145V@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.53.97
Fax : 0594 .34.50.97

Principale : Véronique PIGREE
Dir. SEGPA : Michel Ange JEREMIE
Agent comptable : Valérie GIRARD
Gestionnaire : Annette DAPHNE MAIGNAN

ANNUAIRE DES LYCÉES

CAYENNE

LGT Félix EBOUÉ Rocade SUD BP6021 97306 CAYENNE CEDEX ce.9730001N@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .29.65.80 Fax : 0594.31.72.25

Proviseur : Guillaume SAUVEUR
 Adjointe : Brigitte MOURIN
 Adjointe : Nathalie POLYDORE
 Agent comptable : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO
 Gestionnaire : Karine HAMON

LPO Melkior Garré Route de Montabo BP5017 97305 CAYENNE CEDEX ce.9730309Y@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .29.78.20 Fax : 0594 .29.78.45

Proviseur : Louis-Felix WILLIAM
 Adjoint : Didier LABAT
 Adjoint : Felix GRISON
 Agent comptable : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO
 Gestionnaire : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO

LP Max JOSEPHINE Avenue Voltaire BP5019 97305 CAYENNE CEDEX ce.9730003R@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.39.66 /25 70 48 Fax : 0594 .30.00.39

Proviseur : Alain N'GUYEN VAN DANH
 Adjointe : Marie-Paule CLERY
 Agent comptable : Liliane ATTICO-DIT-RAVINO
 Gestionnaire : Ariane ROBO

LP Jean-Marie MICHOTTE Boulevard de la République BP5018 97305 CAYENNE CEDEX ce.9730094P@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .28.11.11

Proviseur : Vincent MARTIN
 Adjoint : Vincent FRIGERE
 Agent comptable : Patrick CANON
 Gestionnaire : Patrick CANON

KOUROU

LGT Gaston MONNERVILLE Rue du Lycée BP712 97387 KOUROU CEDEX ce.9730108E@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .32.82.00 Fax : 0594 .32.25.51

Provisseuse : Adélaïde TINE
 Adjointe : Cécile COUTAND
 Agent comptable : Valérie GIRARD
 Gestionnaire : Valérie GIRARD

LPO Elie CASTOR 1 allée BOULEVARD BELLONY BP803 97388 KOUROU CEDEX ce.9730308X@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .22.36.94 Fax : 0594 .22.32.36

Proviseur : Thierry LE QUEAU
 Adjointe : Dominique ERICHER
 Responsable OPRF Kourou : Emmanuel VITELA
 Agent comptable : Marguerite KOUDAYA EKEOCHA
 Gestionnaire : Caroline VINCENT

MANA

LPO Léopold ELFORT RD8 SAVANE SARCELLE 97360 MANA ce.9730421V@ac-guyane.fr Tél. : 0594.27.80.43 Fax : 059427.86.54

Proviseur : Gilles BAYARD
 FF Adjoint : Véronique RUBAL
 Agent comptable : Pascal MAURICE
 Gestionnaire : Patricia HOLLAND-ROCHES

MATOURY

LPO des Métiers du Bâtiment Lycée BALATA 20 rue du Belvédère 97351 MATOURY. ce.9730514W@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .35.07.83 Fax : 0594 .35.05.75

Proviseur : Marc TAILLANDIER
 Adjoint : Fabrice PALKA
 FF Adjoint : Julien BONNOT
 Agent comptable : Valérie ROCA
 Gestionnaire : Valérie ROCA

LP du LARIVOT 49 Lotissement Dalmazir 97351 MATOURY ce.9730563G@ac-guyane.fr

DR Proviseur: Stéphane CORNEVAUX
 Agent comptable:
 Gestionnaire:

RÉMIRE-MONTJOLY

LGT Léon Gontran DAMAS Chemin VIDAL BP5008 97305 CAYENNE CEDEX ce.9730196A@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .25.12.00 Fax : 0594 .35.51.52

Provisseuse : Christine LANNUZEL
 Adjointe : Henrietta VAN-KEEKEN
 Adjointe : Isabelle VIANNAY RIGOTTARD
 Agent comptable : Cléus CETOUTE
 Gestionnaire : Cléus CETOUTE

LPO LAMA-PREVOT 2 boulevard EDMARD LAMA BP422 97354 REMIRE MONTJOLY ce.9730423X@ac-guyane.fr Tél. : 0594.29.35.25 Fax : 0594.29.88.32

Provisseuse : Michèle MARTIN
 Adjoint : Jean LE RAVALLEC
 Agent comptable : Cléus CETOUTE
 Gestionnaire : Carole POLYDORE

ANNUAIRE DES LYCÉES

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

LPO Bertène JUMINER Route DE SAINT MAURICE BP57 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730235T@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.22.00 Fax : 0594 .34.27.68

Proviseur : Patrick ARNOLIN
 Adjoint : Mehdi RHABARJE
 Adjoint : Maurille GOMEZ
 Agent comptable : Nicaise ORIZONO
 Gestionnaire : Nicaise ORIZONO

LPO Lumina SOPHIE 3 allée DES BUISSONS ARDENTS BP112 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730371R@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .34.09.40 Fax : 0594 .34.09.38

Proviseur : Moncef M HAOUJECH
 Adjoint : Abdoul Aziz GAYE
 Agent comptable : Nicaise ORIZONO
 Gestionnaire : Victor HUBERT

LPO Raymond TARCY 4001 avenue GASTON MONNERVILLE BP142 97393 ST LAURENT DU MARONI CEDEX ce.9730513V@ac-guyane.fr Tél. : 0594 .27.97.96 Fax : 0594 .27.87.37

Provisseuse : Gilberte MONDELICE
 Adjointe : Cécile AMRI
 Agent comptable : Pascal MAURICE
 Gestionnaire : Pascal MAURICE

ANNUAIRE DES LGTA ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

CAYENNE

CLG Anne-Marie JAVOUHEY Cité DES MANGUIERS BP361
97328 CAYENNE CEDEX ce.9730479H@ac-guyane.fr Tél : 05 94 29 64 85
Fax : 0594 30 70 94

Cheffe d'établissement : Mariette BIASSOU

LPOP Anne-Marie JAVOUHEY Cité DES MANGUIERS BP361
97328 CAYENNE CEDEX ce.9730328U@ac-guyane.fr Tél : 05 94 29 64 85
Fax : 0594 30 70 94

Cheffe d'établissement : Mariette BIASSOU

CLG Privé St JOSEPH 15 rue LALLOUETTE BP259
97326 CAYENNE CEDEX ce.9730132F@ac-guyane.fr Tél. : 05 94 28 28 58
Fax : 05 94 28 28 59

Directeur d'établissement : Alick OLIVIER

LPO Privé St JOSEPH 15 rue LALLOUETTE BP259
97326 CAYENNE CEDEX ce.9730010Y@ac-guyane.fr Tél. : 05 94 28 28 58
Fax : 05 94 28 28 59

Directeur d'établissement : Alick OLIVIER

MACOURIA

Lycée Agricole de MATITI Savane Matiti, PK 40 2880 Av HENRY KONG
97355 Macouria lpa.macouria@educagri.fr Tél : 0594 38 76 26

Proviseur : Josiane SARANT

MATOURY

CLG St PIERRE 54 bis route de la distillerie
97351 MATOURY ce.9730536v@ac-guyane.fr Tél : 05 94 25 00 13

Cheffe d'établissement : Patricia BLÉRALD

RÉMIRE-MONTJOLY

CLG Sainte THÉRÈSE 8 RUE HOMERE CLAMARAN
97354 REMIRE MONTJOLY ce.9730334A@ac-guyane.fr Tél. : 05 94 38 06 35
Fax : 05 94 38 14 79

Chef d'établissement : Hector COLVIL
Directrice adjointe : Sylvia LECANTE

LGP Sainte THÉRÈSE 8 RUE HOMERE CLAMARAN
97354 REMIRE MONTJOLY ce.9730511T@ac-guyane.fr Tél. : 05 94 38 06 35
Fax : 05 94 38 14 79

Chef d'établissement : Hector COLVIL
Directrice adjointe : Sylvia LECANTE

ROURA

CLG Privé St-PAUL BOURG DE CACAO
97352 ROURA ce.9730289B@ac-guyane.fr Tel : 0594 27 01 50
Fax : 0594 27 02 22

Directeur d'établissement : Valéry VENTOSE

SAINT-LAURENT DU MARONI

**Ensemble Scolaire Catholique
Cécile Cheviet** 31 allée des Citronnelles
97320 SAINT LAURENT DU MARONI saint-laurent-dumaroni@
cneap.fr Tel : 05 94 27 97 13

Président : Patrick AGOUTI
Chef d'établissement : Marie-Line COTONEA
Secrétaire : Mme PIERRE

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS ANNUELS

AOÛT 2022

Journée internationale des **peuples autochtones** Mardi 09/08

SEPTEMBRE 2022

Semaines de **l'engagement** collégien / lycéen Du 12/09 au 01/10
 Semaine européenne de la **mobilité** Du 16 au 22/09
 Journées européennes du **patrimoine** Les 17 et 18/09
 Semaines européennes du **développement durable** Du 18/09 au 8/10
 Journée nationale du **refus de l'échec scolaire** Mercredi 21/09
 Journée nationale du **sport scolaire** (JNSS) Mercredi 21/09
 Journée européenne des **langues** Lundi 26/09
 Accueil des **assistants de langue** Les 29 et 30/09
 Semaine européenne du **sport** Du 23 au 30/09

OCTOBRE 2022

Journée mondiale des **enseignants** Mercredi 05/10
 Semaine de la **démocratie scolaire** Du 03 au 08/10
Élections des représentants des parents d'élèves Les 07 et 08/10
 Journée mondiale du **handicap** Dimanche 09/10
 Semaine du **goût** Du 10 au 16/10
Festival International du Film documentaire FIFAC Du 11 au 15/10
Erasmus Days Les 13, 14 et 15/10
Pangi Uman Festi à Maripasoula
 Journées nationales de **l'architecture** Les 14, 15 et 16/10
 La quinzaine du **Créole** 2ème quinzaine d'octobre
 Journée Internationale de la **langue et de la culture créoles** Dimanche 30/10
 Semaine mondiale de l'éducation aux **médias** Du 23 au 30/10

NOVEMBRE 2022

Fête de la **science** Du 10 au 27/11
 Journée **non au harcèlement** Jeudi 10/11
 Journée internationale des **droits de l'enfant** Dimanche 20/11
 Remise des **palmes académiques**
 Semaine européenne de **réduction des déchets** Du 19 au 27/11
 Semaine de **l'école inclusive**
 Le **nouvel an Hmong** à Cacao
 Journée internationale de **lutte contre les violences faites aux femmes** Vendredi 25/11
 Semaine de **l'industrie** Du 21 au 27/11
 Giving Tuesday - Journée du **don** Mardi 29/11

DÉCEMBRE 2022

Journée mondiale de lutte contre le **SIDA** Jeudi 01/12
 Journée mondiale des **personnes handicapées** Samedi 03/12
 Journée mondiale du **climat** Jeudi 08/12
 Journée nationale de la **laïcité à l'école** Vendredi 09/12
 Journée internationale des **droits de l'homme** Samedi 10/12
 Les **Jeux Kali'na** à Awala Yalimapo
 Forum **post-bac 2022**

JANVIER 2023

Début du **Carnaval** Vendredi 06/01
 Nuits de la **lecture** Du 19 au 22/01
 Hommage à **Léon Gontran Damas** Dimanche 22/01
 Journée internationale de l'**Éducation** Mardi 24/01
 Journée **mémoire génocides & prévention crimes contre l'humanité** Vendredi 27/01

FÉVRIER 2023

Journées de la **persévérance scolaire** Du 13 au 17/02
 Fin du **Carnaval** Mercredi 22/02

AVRIL 2023

Semaine des **langues vivantes**
 Semaine **olympique et paralympique** Du 03 au 08/04
 Journée mondiale de la **Terre** Vendredi 22/04
 Journée du **souvenir des victimes de la déportation** Samedi 30/04
 Printemps d'**École en cœur** Avril à Juin
 Printemps du **théâtre**

JUIN 2023

Journée mondiale de l'**environnement** Lundi 05/06
 Journée mondiale de l'**océan** Jeudi 08/06
 Journée Internationale des **archives** Vendredi 9/06
 Commémoration de l'**abolition de l'esclavage en Guyane** Samedi 10/06
 Journée **olympique et paralympique** Vendredi 23/06
 Journées nationales de l'**archéologie**

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS ANNUELS

MARS 2023

Journée internationale des **droits des femmes** Mercredi 08/03
 Semaine des **mathématiques** Du 06 au 15/03
 Journée nat. d'hommage aux **victimes du terrorisme** Samedi 11/03
 Printemps des **Poètes** Du 11 au 27/03
 Journée intern. **langue française & francophonie** Lundi 20/03
 Journée de **l'eau** Mercredi 22/03
 Semaine de la **langue française et de la francophonie**
 Semaine académique de **l'école maternelle**
 Semaine Éducation/actions contre le **racisme et antisémitisme**
 Semaine de la presse et des **médias dans l'école**
 Semaine de **l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'école**

MAI 2023

Journée de l'**Europe** Mardi 9/05
 Journée nationale des **mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition** Mercredi 10/05
 Journée internationale de **lutte contre l'homophobie et la transphobie** Mercredi 17/05
 Journée mondiale de la **biodiversité** Lundi 22/05
 Journée nationale de la **Résistance** Samedi 27/05
 Journée de **l'innovation**
 Semaine nationale de la **marche et du vélo**
 Nuits des **internats**
Guyan'Art Expro
 Nuit Européenne des **Musées**

JUILLET 2023

Nuit du **Sanpula**
 Histoire et mémoire de **Gaston Monnerville**



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité



Directeur de la publication
Philippe Dulbecco
Recteur de région académique de la Guyane,

Responsable de l'édition
Cellule communication

Conception graphique
Cellule communication

Impression
Canopé